



RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

FEVRIER 2018

SOMMAIRE GENERAL

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL FEVRIER 2018

ARRETES REGLEMENTAIRES

PERMIS DE CONSTRUIRE

**TABLEAU DE SUIVI DE TRANSMISSION DES
DELIBERATIONS ET DES DOCUMENTS ANNEXES DU
CONSEIL MUNICIPAL 1ere Réunion**

1 FÉVRIER 2018

N° DCM	CLASSEMENT		OBJET
CM18-0 2-01-5-1	5	- INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE	ELECTION DES ADJOINTS
CM18-0 2-01-5-2	5	- INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE	MODIFICATION DU TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 1 FÉVRIER 2018

1ère réunion

EXTRAIT DE DELIBERATIONS

Présidence : M. Didier LAGUERRE, Maire

Secrétaire : Monsieur Miguel DELINDE

Le **JEUDI 1 FÉVRIER 2018** à 14h30, le Conseil Municipal de Fort-de-France, convoqué par lettre individuelle adressée au domicile de chacun de ses membres le **26/01/2018** s'est réuni à la Mairie (Centre Administratif) dans la salle affectée à ses délibérations sous la présidence de M. Didier LAGUERRE, Maire.

Nombre de suffrages exprimés : **46** sur **53** en exercice
Procurations : **8**

Sont présents :

M. Didier LAGUERRE, Mme Elisabeth LANDI, Mme Patricia LIDAR, M. Johnny HAJJAR, Mme Patricia POSELMAC, M. Steve MOREAU, Mme Annie CHANDEY, M. Aïain ALFRED, Mme Éliane CHALCNO, Mme Anne Marie KAMATCHY, M. Claude JOSEPH, Mme Emma LEBEAU, M. Joseph BALTIDE, Mme Arlette SUZANNE, M. Miguel DELINDE, M. Alfred TOUSSAINT, Mme Félix SAVARIAMA, M. Charles-Henri MITCHAUX, Mme Christiane BLACODON, M. Antoine VEDERINE, M. Alex CYPRIA, M. Romule ARTHUS, Mme Jacqueline MIRAM-MARTHE-ROSE, M. Eric BOULANGE, Mme Claude FORMONT, Mme Catherine LEXEE, M. Jean-Philippe BALTASE, M. Marius ETILE, Mme Marie-Etienne CIZI, M. Luc JOUYE LE GRANDMAISON, Mme Magali GAUTRY, Mme Valène Nadine ERIN-SALLER, M. Michel BRANCHI, Mme Rolande GRUBO, Mme Marie-France TOUL, M. Clément CHARPENTIER-TITY, Mme Marie-Laurence DELOR, Monsieur Max BIEN-AIME.

Sont excusés :

M. Yvon PACOUTT procuration à M. Didier LAGUERRE, M. Frantz THODIARD procuration à Mme Patricia LIDAR, M. Patrick HONORE procuration à M. Joseph BALTIDE, Mme Bernadette MARVILLE procuration à M. Antoine VEDERINE, M. André POIDEVAIN procuration à Mme Emma LEBEAU, Mme Brunette BELFAN procuration à M. Romule ARTHUS, Mme Marie-Alphonse DONDON procuration à M. Marius ETILE, Mme Monique PAMPHILE procuration à Mme Marie-Laurence DELOR.
M. Miguel LAVENTURE.

Sont absents :

M. Wilfrid FIRMIN, Mlle Audrey JACQUES, M. Francis CAROLE, Mme Marie-Line LESDEMA, M. Emile GRACIEN, M. Philippe CRIART.

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

ELECTION DES ADJOINTS

Le Maire expose :

Suite à la démission de Madame Catherine CONCONNE au poste de 7^{ème} Adjointe au Maire, il y a lieu de compléter le Conseil Municipal en procédant à son remplacement.

Il est rappelé aux membres du Conseil Municipal que par délibération en date du 15 Avril 2014, le nombre d'adjoints au Maire a été porté à 20, en application de l'article L2122-2-1 du CGCT.

Après s'être prononcés sur le nombre d'adjoints à élire, les membres du Conseil Municipal sont invités à procéder au vote dans les conditions fixées par l'article L2122 7 2 du CGCT.

Une liste a été déposée : « Liste des Démocrates et Progressistes » conduite par Monsieur Yvon PACQUIT.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Résultat du vote

Nombre de votants	:	46
Blancs ou nuls	:	8
Suffrages exprimés	:	38
Majorité absolue	:	20

Liste élue :

« Liste des Démocrates et Progressistes »

1. PACQUIT Yvon
2. LANDI Elisabeth
3. LIDAR Patricia
4. HAJJAR Johnny
5. ROSELMAC Patricia
6. THODIARD Frantz
7. CHANDEY Annie
8. MOREAU Steeve
9. ALFRED Alain
10. CHALONO Eliane
11. KAMATCHY Anne-Marie
12. JOSEPH Claude
13. LEBEAU Emma

- 14.BALTIDE Joseph
- 15.HONORE Patrick
- 16.SUZANNE Arlette
- 17.DELINDE Miguel
- 18.TOUSSAINT Alfred
- 19.SAVARIAMA Félix
- 20.FORMONT Claude

Le tableau des Adjoints se trouve ainsi modifié.

DELIBERE

Après l'exposé du Maire, le Conseil Municipal décide à 46 voix pour, 0 contre(s), 0 abstention(s) :

1. D'entériner les résultats du vote,

Et, à 38 Voix POUR et 8 BLANCS / NULS,

2. D'approuver la modification du tableau des adjoints.

.....

Accusé de réception en préfecture 072-219722007-20180201-lme140267- DE-1-1
Date de signature : 23/02/18
Date de réception : 15/02/18
Date d'affichage : 26/02/18

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire



**FEUILLE DE PROCLAMATION
NOM ET PRENOM DES ELUS**
(dans l'ordre du tableau)

Quotité (Nominatif)	NOM et PRENOM	Fonction	Date de naissance	Salaires obtenus par la Mairie (personnel)
M	PACTOUR Yvon	1 ^{er} Adjoint	26 Février 1961	12 839
Mme	LAND Elisabeth	2 ^{ème} Adjointe	21 Octobre 1961	12 839
Mme	BEUZI Bary Idriss Parida	3 ^{ème} Adjointe	26 Février 1966	12 839
M	MULLER Robert	4 ^{ème} Adjointe	12 Janvier 1973	12 839
Mme	RISJIMALE Sylvia	5 ^{ème} Adjointe	08 Juin 1948	12 839
M	THEODORON Pierre	6 ^{ème} Adjoint	28 Novembre 1955	12 839
Mme	CHOUDET Annie	7 ^{ème} Adjointe	19 Juin 1951	12 839
M	MORINOU Sylvie	8 ^{ème} Adjointe	01 Janvier 1976	12 839
M	ALIBED ALIN	9 ^{ème} Adjointe	19 Janvier 1967	12 839
Mme	CHALONIA Elvire	10 ^{ème} Adjointe	21 Octobre 1965	12 839
Mme	KONAT OUY Antoinette	11 ^{ème} Adjointe	07 Janvier 1968	12 839
M	JOSEPH Claude	12 ^{ème} Adjoint	22 Janvier 1945	12 839
Mme	LEBEAU Etienne	13 ^{ème} Adjointe	21 Janvier 1991	12 839
M	SAUTER Joseph	14 ^{ème} Adjoint	29 Août 1947	12 839
M	HOMBER Pierre	15 ^{ème} Adjoint	24 Mars 1955	12 839
Mme	SUZANNE Anette	16 ^{ème} Adjointe	22 Avril 1965	12 839
M	BOINDE Michel	17 ^{ème} Adjoint	26 novembre 1948	12 839
M	TOUSSAINT Alfred	18 ^{ème} Adjoint	06 mai 1961	12 839
Mme	SAVANIGALA SA GIBUS Fabre	19 ^{ème} Adjointe	21 Janvier 1975	12 839
Mme	JOSEPH Epa RICHARDT Claude	20 ^{ème} Adjointe	16 Mars 1958	12 839



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 1 FÉVRIER 2018

1ère réunion

EXTRAIT DE DELIBERATIONS

Présidence : M. Didier LAGUERRE, Maire

Secrétaire : Monsieur Miguel DELINDE

Le **JEUDI 1 FÉVRIER 2018** à 14h30, le Conseil Municipal de Fort-de-France, convoqué par lettre individuelle adressée au domicile de chacun de ses membres le **26/01/2018** s'est réuni à la Mairie (Centre Administratif) dans la salle affectée à ses délibérations sous la présidence de M. Didier LAGUERRE, Maire.

Nombre de suffrages exprimés : **46** sur **53** en exercice
Procurations : **8**

Sont présents :

M. Didier LAGUERRE, Mme Elisabeth LANDI, Mme Patricia LIDAR, M. Johnny HAJJAR, Mme Patricia ROSELMAC, M. Steeve MOREAU, Mme Annie CHANDEY, M. Alain ALFRED, Mme Eliane CHALONO, Mme Anne Marie KAMATCHY, M. Claude JOSEPH, Mme Emma LEBEAU, M. Joseph BALTIDE, Mme Arlette SUZANNE, M. Miguel DELINDE, M. Alfred TOUSSAINT, Mme Félix SAVARIAMA, M. Charles-Henri MICHAUX, Mme Christiane BLACODON, M. Antoine VEDERINE, M. Alex CYPRIA, M. Romulo ARTHUS, Mme Jacqueline MIRAM-MAKHE-KUSE, M. Eric BOULANGE, Mme Claude FURMONI, Mme Catherine LEXE, M. Jean-Philippe BALTASE, M. Marius ETILE, Mme Monique-Etienne CIZO, M. Luc ROUYE DE GRANDMAISON, Mme Magali GAUTRY, Mme Valérie Nadine ERIN-SALLER, M. Michel BRANCHI, Mme Roicande GRUBO, Mme Marie-France FOUL, M. Clément CHARPENTIER-TITY, Mme Marie-Laurence DELOR, Monsieur Max BIEN-AIME.

Sont excusés :

M. Yvon FACQUIT procuration à M. Didier LAGUERRE, M. Frantz THODIARD procuration à Mme Patricia LIDAR, M. Patrick HONORE procuration à M. Joseph BALTIDE, Mme Bernadette MARVILLE procuration à M. Antoine VEDERINE, M. André POIDEVAIN procuration à Mme Emma LEBEAU, Mme Brunette BELFAN procuration à M. Romulo ARTHUS, Mme Marie-Alphonse DONDON procuration à M. Marius ETILE, Mme Monique PAMPHILE procuration à Mme Marie-Laurence DELOR.
M. Miguel LAVENTURE.

Sont absents :

M. Wilfrid FIRMIN, Mlle Audrey JACQUES, M. Francis CAROLE, Mme Marie Line LESDEMA, M. Emilie GRACIEN, M. Philippe CRIART.

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

MODIFICATION DU TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire expose :

Suite à la démission de Madame Catherine CONCONNE, de son poste de 7^{ème} Adjointe au Maire et à l'élection de Madame Claude FORMONT.

Le tableau du conseil municipal de Fort de France tel qu'il résulte de l'élection du Maire et des Adjoints et conformément aux articles R 2121-3 et R 2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales est le suivant :

Noms - Prénoms	Fonction	Date de naissance	Date et lieu d'élection	Nombre de suffrages obtenus
LAGUERRE Didier	Maire	10 janvier 1966	23 mars à Fort-de-France	12 839
PACQUIT Yvon	1 ^{er} Adjoint	26 Février 1951	23 mars à Fort-de-France	12 839
LANDI Elisabeth	2 ^{ème} Adjointe	21 octobre 1961	23 mars à Fort-de-France	12 839
LIDAR Patricia	3 ^{ème} Adjointe	20 Février 1966	23 mars à Fort-de-France	12 839
HAJJAR Johnny	4 ^{ème} Adjoint	17 janvier 1973	23 mars à Fort-de-France	12 839
ROSELMAC Patricia	5 ^{ème} Adjointe	08 avril 1968	23 mars à Fort-de-France	12 839
THODIARD Frantz	6 ^{ème} Adjoint	29 novembre 1953	23 mars à Fort-de-France	12 839
CHANDEY Annie	7 ^{ème} Adjointe	16 juin 1951	23 mars à Fort-de-France	12 839
MOREAU Steeve	8 ^{ème} Adjoint	01 janvier 1975	23 mars à Fort-de-France	12 839
ALFRED Alain	9 ^{ème} Adjoint	19 janvier 1962	23 mars à Fort-de-France	12 839
CHALONO Eliane	10 ^{ème} Adjointe	23 octobre 1953	23 mars à Fort-de-France	12 839
KAMATCHY Anne-Marie	11 ^{ème} Adjointe	07 janvier 1968	23 mars à Fort-de-France	12 839
JOSEPH Claude	12 ^{ème} Adjoint	23 janvier 1945	23 mars à Fort-de-France	12 839
LREFAU Emma	13 ^{ème} Adjointe	21 janvier 1939	23 mars à Fort-de-France	12 839
BALTIDE Joseph	14 ^{ème} Adjoint	26 août 1945	23 mars à Fort-de-France	12 839
HONORE Patrick	15 ^{ème} Adjoint	24 mars 1965	23 mars à Fort-de-France	12 839

SUZANNE Arlette	16 ^{ème} Adjointe	22 avril 1965	23 mars à Fort-de-France	12 839
DELINDE Miguel	17 ^{ème} Adjoint	06 novembre 1965	23 mars à Fort-de-France	12 839
TOUSSAINT Alfred	18 ^{ème} Adjoint	06 août 1961	23 mars à Fort-de-France	12 839
SAVARIAMA Ep GIBUS Félix	19 ^{ème} Adjointe	31 janvier 1975	23 mars à Fort-de-France	12 839
JOSEPH Ep. FORMONT Claude	20 ^{ème} Adjointe	16 Mars 1958	23 mars à Fort-de-France	12 839
MARVILLE Bernadette	Conseillère Municipale	22 mai 1943	23 mars à Fort-de-France	12 839
POIDEVAIN André	Conseiller Municipal	01 octobre 1943	23 mars à Fort-de-France	12 839
MICHAUX Charles-Henri	Conseiller Municipal	01 Avril 1945	23 mars à Fort-de-France	12 839
BELFAN Brunette	Conseillère Municipale	8 octobre 1948	23 mars à Fort-de-France	12 839
BLACODON Christiane	Conseillère Municipale	1 ^{er} janvier 1949	23 mars à Fort de France	12 839
VEDERINE Antoine	Conseiller Municipal	15 mars 1949	23 mars à Fort de France	12 839
CYPRIA Alex	Conseiller Municipal	21 août 1950	23 mars à Fort-de-France	12 839
ARTHUS Romule	Conseiller Municipal	07 janvier 1956	23 mars à Fort-de-France	12 839
DAVIDAS Ep. MIRAM-MARTHE- ROSE Jacqueline	Conseillère Municipale	30 novembre 1956	23 mars à Fort-de-France	12 839
BOULANGE Eric	Conseiller Municipal	05 avril 1957	23 mars à Fort de France	12 839
BIEN-AIME Max	Conseiller Municipal	01 janvier 1958	23 mars à Fort de France	12 839
LEXEE Catherine	Conseillère Municipale	12 juin 1959	23 mars à Fort-de-France	12 839
BALTASE Jean Philippe	Conseiller Municipal	24 août 1959	23 mars à Fort-de-France	12 839
ETILE Marus	Conseiller Municipal	20 avril 1965	23 mars à Fort-de-France	12 839
DONDON Pauline Marie Alphonse	Conseillère Municipale	02 août 1965	23 mars à Fort-de-France	12 839
CIZO Marie-Etienne	Conseillère Municipale	02 juin 1967	23 mars à Fort-de-France	12 839
JOUYE de GRANDMAISON Luc	Conseiller Municipal	09 octobre 1969	23 mars à Fort-de-France	12 839
FIRMIN Wilfrid	Conseiller Municipal	27 janvier 1971	23 mars à Fort-de-France	12 839
GAUTRY Magalie	Conseillère Municipale	23 août 1972	23 mars à Fort-de-France	12 839

ERIN Ep. SALLER Valérie	Conseillère Municipale	7 avril 1974	23 mars à Fort-de-France	12 839
JACQUES Audrey	Conseillère Municipale	22 mars 1984	23 mars à Fort-de-France	12 839
CAROLE Francis	Conseiller Municipal	19 Octobre 1958	23 mars à Fort-de-France	8 403
LESDEMA Marie Line	Conseillère Municipale	05 Juillet 1960	23 mars à Fort-de-France	8 403
GRACIEN Emile	Conseiller Municipal	04 Avril 1948	23 mars à Fort-de-France	8 403
PAMPHILE Monique	Conseillère Municipale	09 Octobre 1951	23 mars à Fort-de-France	8 403
BRANCHI Michel	Conseiller Municipal	17 Janvier 1941	23 mars à Fort-de-France	8 403
GRUBO Rolande	Conseillère Municipale	10 Août 1959	23 mars à Fort-de-France	8 403
CRIART Philippe	Conseiller Municipal	22 Octobre 1958	23 mars à Fort-de-France	8 403
TOUL Marie- France	Conseillère Municipale	27 Février 1965	23 mars à Fort-de-France	8 403
CHARPENTIER -TITY Clément	Conseiller Municipal	25 Novembre 1959	23 mars à Fort-de-France	8 403
DELOR Marie-Laurence	Conseillère Municipale	15 Novembre 1967	23 mars à Fort-de-France	8 403
LAVENTURE Miguel	Conseiller Municipal	19 Avril 1947	23 mars à Fort-de-France	1649

DELIBERE

Après l'exposé du Maire, le Conseil Municipal décide à 46 voix pour, 0 contre(s), 0 abstention(s) :

- De valider le tableau du Conseil Municipal tel qu'il résulte de l'élection des adjoints.

.....

Accusé de réception en préfecture
972-219722097-20180201-lmcl+0339-DE-1-1
Date de signature : 23/02/18

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire

Date de réception : 15/02/18
Date d'affichage : 26/02/18



**TABLEAU DE SUIVI DE TRANSMISSION DES
DELIBERATIONS ET DES DOCUMENTS ANNEXES DU
CONSEIL MUNICIPAL 2^{ème} Réunion**

1 FÉVRIER 2018

<u>N° DCM</u>	<u>CLASSEMENT</u>	<u>OBJET</u>
CM1 8-0 2-0 1-7- 1	7 - FINANCES LOCALES	Débat sur les orientations budgétaires 2018



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 1 FÉVRIER 2018

2ième réunion

EXTRAIT DE DELIBERATIONS

Présidence : M. Didier LAGUERRE, Maire

Secrétaire :

Le **JEUDI 1 FÉVRIER 2018** à 14h30, le Conseil Municipal de Fort-de-France, convoqué par lettre individuelle adressée au domicile de chacun de ses membres le **26/01/2018** s'est réuni à la Mairie (Centre Administratif) dans la salle affectée à ses délibérations sous la présidence de M. Didier LAGUERRE, Maire.

Nombre de suffrages exprimés : **42** sur **53** en exercice
Procurations : **9**

Sont présents :

M. Didier LAGUERRE, Mme Elisabeth LANDI, Mme Patricia LIDAR, M. Johnny HAUAR, Mme Patricia ROSELMAC, Mme Annie CHANDEY, Mme Eliane CHALONO, Mme Anne Marie KAMATCHY, M. Claude JOSEPH, Mme Emma LEBEAU, M. Joseph BALTIDE, Mme Arlette SUZANNE, M. Miguel DELINDE, Mme Félix SAVARIAMA, M. Charles-Henri MICHAUX, M. Alex CYPRIA, M. Romule ARTHUS, Mme Jacqueline MIRAM-MARTHE-ROSE, M. Eric BOULANGE, Mme Claude FORMONT, Mme Catherine LEXEE, M. Jean-Philippe BALTASSE, M. Marius STILE, Mme Marie-Alphonse DONDON, Mme Marie-Etienne CIZO, M. Luo JOUYE DE GRANDMAISON, Mme Magali GAUTRY, Mme Valérie Nadine EKIN-SALLER, M. Francis CAROLE, Mme Rolande GRUBO, M. Clément CHARPENTIER-TITY, Mme Marie-Laurence DELOR, Monsieur Max BIEN-AIME.

Sont excusés :

M. Yvon PACQUIT procuration à M. Didier LAGUERRE, M. Frantz THODIARD procuration à Mme Patricia LIDAR, M. Patrick HONOKE procuration à M. Joseph BALTIDE, M. Alfred TOUSSAINT procuration à Mme Jacqueline MIRAM-MARTHE-ROSE, M. André POIDEVAIN procuration à Mme Emma LEBEAU, Mme Brunette BELFAN procuration à M. Romule ARTHUS, Mme Monique PAMPHILE procuration à Mme Marie-Laurence DELOR, M. Michel BRANCHI procuration à Mme Rolande GRUBO, Mme Marie-France TOUL procuration à M. Clément CHARPENTIER-TITY.
M. Miguel LAVENTURE.

Sont absents :

M. Steve MOREAU, M. Alain ALFRED, Mme Bernadette MARVILLE, Mme Christiane BLACODON, M. Antoine VEDERINE, M. Wilfrid FIRMIN, Mlle Audrey JACQUES, Mme Marie-Line LESDEMA, M. Emile GRACIEN, M. Philippe CRIART.

FINANCES LOCALES

DÉBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2018

Le Maire présente au Conseil Municipal les orientations budgétaires définies pour l'année 2018 et détaillées dans le rapport ci joint :

Table des matières :

- I) Le contexte économique national
- II) Le contexte local
- III) Présentation de l'analyse financière de la ville et de la prospective
- IV) Esquisse du BP 2018
- V) Les orientations de la politique budgétaire pour 2018
- VI) Conclusion

DELIBERE

Après l'exposé du Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité moins 0 abstention(s) :

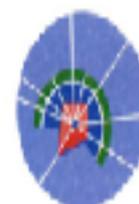
- Approuver le débat d'orientations budgétaires 2017, tel que présenté par le Maire,
- Donner mandat au Maire pour la suite de la procédure

.....

Accusé de réception en préfecture
972-219722097-20180201-lmc140270-DE-1-1
Date de signature : 02/03/18
Date de réception : 01/03/18
Date d'affichage : 07/03/18

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire





Ville de Fribourg

**RAPPORT INTRODUCTIF AU DEBAT SUR
LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2018**



SOMMAIRE

INTRODUCTION	4
I- LE CONTEXTE ECONOMIQUE NATIONAL	9
II- LE CONTEXTE LOCAL	26
III- PRESENTATION DE L'ANALYSE FINANCIERE DE LA VILLE ET DE LA PROSPECTIVE	34
IV- ESQUISSE DU BP 2018	54
V- LES ORIENTATIONS DE LA POLITIQUE BUDGETAIRE POUR 2018	57
CONCLUSION	63
	3

INTRODUCTION

La préparation et l'exécution du budget 2018 ont fait l'objet d'une démarche renouvelée. Avec une approche rigoureuse et raisonnable sur les hypothèses, avec un référentiel fondé sur les dépenses en nettes diminution, par rapport à la prévision 2017, compte tenu du fait que cette année encure plus que les années précédentes, la rigueur sera de mise.

Le budget 2018 dans sa forme et présentation est donc une nouveauté. Nous avons fait le choix cette année d'intégrer dès le début de l'année les résultats de l'année 2017.

Cette approche est volontaire et assumée, car elle nous permet

d'avoir une vision réaliste de la situation financière de la Ville afin de mieux maîtriser la dépense publique et faire face à la tornade financière que connaissent les villes aujourd'hui.

Notre volonté affirmée est de rationaliser autant que possible nos dépenses, tout en maintenant une certaine qualité du service public sans avoir recours à l'impôt.

Exercice qui s'avère encore plus difficile au vu de la baisse inouïe des dotations de l'Etat, à laquelle vient se rajouter la perte inévitable à moyen long terme d'une recette essentielle de notre Budget à savoir la ressource fiscale liée à la perte progressive de la taxe d'habitation. Certes le gouvernement promet une compensation à l'euro près, mais notre expérience montre bien que ces engagements sont rarement appliqués.

De plus nous ne pouvons ignorer la baisse démographique constante (- 1%) en moyenne par an à laquelle nous devons faire face et dont les impacts viennent encore peser sur nos budgets.

Amputées ainsi de leurs autonomies financières, les collectivités doivent plus que jamais anticiper, pour freiner l'hémorragie et la dérive des collectivités que le Gouvernement actuel semble vouloir accélérer.

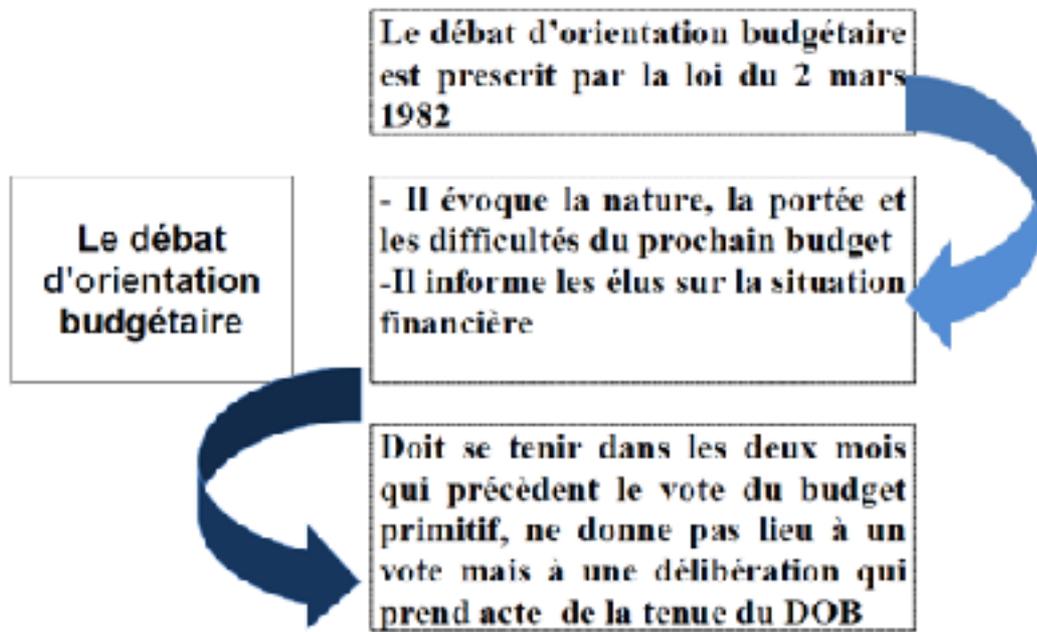
Nous devons donc agir tout de suite et maintenant. Nous n'avons pas le choix, et nous refusons d'accepter cette main mise de l'Etat sur nos budgets.

C'est pourquoi la Ville de Fort-de-France, a fait le pari de maintenir ces taux et de diminuer ces dépenses de manière

drastique dans l'optique in fine d'améliorer nos ratios afin de retrouver la confiance et l'appui de nos partenaires financiers locaux et nationaux sans lesquels nous serions déjà enterrés.

Cette problématique nous tient particulièrement à cœur et est l'un des enjeux majeur de ce budget.

C'est l'ensemble de ces questions que nous vous proposons d'examiner aujourd'hui, à travers ce Débat des Orientations Budgétaires 2018 pour la Ville et sa régie autonome, le SERMAC.



I- Le contexte économique national

Deux textes de lois votés fin décembre 2017 vont bouleverser les finances publiques des collectivités territoriales

Il s'agit de :

- **La loi de programmation des finances publiques (LPFP) pour la période allant de 2018 et 2022,**
- **La loi de Finances pour 2018.**

La Loi de programmation des finances publiques (2018-2022) définit la trajectoire des dépenses publiques jusqu'en 2022 et précise la façon dont les collectivités locales devront réduire leurs dépenses de 13 milliards d'euros d'ici à 2022. Cette réduction ne se fera pas selon une baisse de leurs dotations comme la période précédente mais par une

limitation de la croissance de leurs dépenses de fonctionnement à 1,2%/an (1,1% pour les communes, 1,4% pour les départements, 1,2% pour les régions et collectivités uniques de Guyane et Martinique).

Initialement, le projet de loi prévoyait aussi une **limitation de la durée d'endettement à 13 ans, au delà de ce seuil le budget des communes des collectivités aurait dû être réglé par le préfet.**

Après une levée de boucliers des élus, le gouvernement a renoncé à cette mesure. Notons que si une trajectoire de désendettement des collectivités de 2,6 milliards d'euros par an subsiste dans la LPFP, le respect de l'objectif de désendettement n'est plus contraignant.

Les collectivités concernées sont les Régions, Départements, Collectivités territoriales de Martinique et

Guyane, Communes et EPCI affichant des dépenses réelles de fonctionnement supérieures à 60 Millions d'euros (Compte de gestion 2016) sont invitées (sans être obligées) à signer un contrat avec l'Etat en vue de la maîtrise de leurs dépenses. Ces collectivités représentent 70 % de la dépense locale.

Les contours du contrat :

Les contrats déterminent, sur le périmètre du budget principal, les objectifs suivants :

- **Un objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement (DRF)**
- **Un objectif d'amélioration du besoin de financement**

Pour les communes et (EPCI) dont la capacité de désendettement dépasse douze ans, une trajectoire d'amélioration de la capacité de désendettement, mais non contraignante.

Par ailleurs, la croissance des dépenses de 1,1% pour les communes peut être modulée à la hausse ou à la baisse à partir de 3 critères valant chacun 0,15% :

- **1er critère: l'évolution de la population ou la tendance en matière de construction de logements**
- **2ème critère: le revenu moyen par habitant**
- **3ème critère: l'évolution réelle des dépenses de fonctionnement sur la période 2014-2016**

Néanmoins de nombreuses incertitudes demeurent sur le contenu du contrat et les critères de modulation de l'objectif de limitation de la hausse des dépenses. Un comité de pilotage national sera installé en janvier et devra rendre ses conclusions au plus vite. Les contrats devraient être signés à

la fin du premier semestre 2018 et évalués sur la base des comptes de gestion produits en 2019.

Le gouvernement prévoit pour l'application de ces nouveaux dispositifs des sanctions.

Les sanctions :

Sur la base des comptes de gestion, si les collectivités contractualisables ayant passé contrat n'ont pas pu le respecter, il sera appliqué une reprise financière dont le montant est égal à 75 % de l'écart constaté, dans la limite de 2% des recettes réelles de fonctionnement (RRF) du budget principal de l'année considérée.

Le taux de reprise sera de 100 % pour les collectivités contractualisables mais qui n'ont pas souhaité le faire, dans la

limite de 2% des RRF.

Les collectivités vertueuses pourront en revanche bénéficier d'une majoration du taux de subvention pour les opérations bénéficiant de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL).

1-1: LE RAPPEL DES COMPETENCES OBLIGATOIRES DE LA COMMUNE

> **En matière d'urbanisme** : autonomie de décision et une liberté de conception dans l'élaboration des documents réglementaires d'urbanisme (plans locaux d'urbanisme). Les maires ont ainsi compétence pour délivrer les autorisations individuelles d'urbanisme dont les permis de construire.

> **Dans le domaine sanitaire et social**, la commune met en œuvre l'action sociale facultative grâce aux centres communaux d'action sociale (gestion des crèches, des foyers de personnes âgées).

> **Dans le domaine de l'enseignement**, la commune a en charge les écoles préélémentaires et élémentaires.

> **Dans le domaine culturel et sportif**, la commune crée et

entretient des bibliothèques, musées, écoles de musique, salles de spectacle. Elle organise des manifestations culturelles.

> **Dans le domaine sportif et des loisirs**, la commune crée et gère des équipements sportifs, elle subventionne des activités sportives y compris les clubs sportifs professionnels, elle est en charge des aménagements touristiques.

A ces compétences s'ajoutent celles qui correspondent

- à des missions traditionnelles:

> **Entretien de la voie communale**

> **Protection de l'ordre** public local par le biais du pouvoir de police du maire.

> **État civil** (enregistrement des naissances, mariages et décès)

> **Fonction électorales** (organisations des élections...)

Dispositifs réglementaires liés aux compétences communales

-La loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) souligne le rôle de la commune des collectivités territoriales et de leurs établissements publics pour l'exercice des compétences relatives à **la mobilité durable, l'organisation des services publics de proximité, l'aménagement de l'espace et le développement local.**

-La loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république (NOTRE) renforce les compétences optionnelles et obligatoires reconnues aux communautés de communes et aux communautés d'agglomérations, ce qui, réduit d'autant les compétences des communes membres des EPCI.

1-2: LE PROJET DE LOI DE FINANCES 2018

Projet de Loi de finances pour 2018

La Loi de Finances pour 2018 est marquée par l'allègement de la taxe d'habitation pour 80 % des contribuables, la poursuite de l'augmentation de la péréquation verticale, l'arrêt de la CRPF induisant une relative stabilisation de la dotation forfaitaire, et enfin un risque de pertes de recettes induit par la une moindre compensation de la suppression de la taxe professionnelle.

Dégrèvement de la taxe d'habitation sur la résidence principale

La loi prévoit l'allègement progressif, sur 3ans de la Taxe

d'habitation (TH) pour les seules résidences principales pour une très grande majorité des ménages (environ 80% des foyers).

Les contribuables concernés par ce dispositif sont ceux dont les revenus n'excèdent pas la limite prévue par la LFI 2018. Pour l'année 2018, ils se verront appliquer un dégrèvement de 30 % de la cotisation de la Taxe d'habitation. A partir de 2019, le dégrèvement s'élèvera à 65% il sera de 100 % à compter de 2020.

Le taux pris en considération pour le calcul du dégrèvement est celui de 2017, il en est de même pour les abattements. Mais dans l'hypothèse où la politique d'abattement évoluerait respectivement à la baisse et à la hausse, alors le dégrèvement serait calculé sur la base du taux inférieur et sur la base des abattements supérieurs.

➤ **Les perspectives pour 2018**

Ainsi, quatre objectifs ont été retenus pour la définition des grands équilibres du budget 2018 :

- ***Objectif n°1*** : Ramener les ratios légaux à des normes plus acceptables afin de permettre une action politique;
- ***Objectif n°2***: Equilibrer la capacité d'intervention (section de fonctionnement) et la capacité d'investissement pour transformer durablement Fort-de-France.
- ***Objectif n°3***: Ne pas avoir recours au levier fiscal
- ***Objectif n°4***: Dégager des marges de manœuvres à court terme par le biais du réaménagement

Conformément aux engagements pris devant les Foyalais, les impôts locaux n'augmenteront pas. Ces impôts n'étant pas proportionnels, encore moins progressifs, ils sont les plus injustes. Nos produits fiscaux sont inférieurs de 20 à 30 % à ceux des communes de la France hexagonale, cette faiblesse des produits fiscaux résulte essentiellement de l'étroitesse des bases. Ainsi, le potentiel fiscal est inférieur de 90 % en Martinique à la moyenne nationale.

Le potentiel fiscal étant égal à la recette que produiraient les quatre taxes directes si l'on appliquait aux bases communales de ces quatre taxes le taux moyen national d'imposition de chacune de ces taxes. Tel est l'objectif principal qui a été fixé à l'observatoire fiscal mis en place depuis 2000 soit près de 18 ans.

Cette action porte régulièrement ses fruits puisqu'on peut noter

une augmentation régulière du produit fiscal liée essentiellement à l'élargissement des bases.

Ainsi entre 2011 et 2017: On note une augmentation du produit fiscal des quatre taxes de + 9,4 % soit + 4 millions d'euros en valeur, cette augmentation ne compense malheureusement pas les pertes des dotions qui s'élèvent à plus de 6 millions.

En 2017, on peut noter cependant une légère baisse dans la progression des bases TH et donc du produit fiscal entre celles prévues au BP 2017 et les bases définitives notifiées. (-0,06%).

Dans cette optique une convention de partenariat pour l'optimisation des bases fiscales a été signée entre la CACEM, les 4 communes et la DRIF le 30 Novembre 2017, avec pour objectifs:

- Fiabiliser l'adressage (convention de partenariat avec France télécom, CGSS...). Envoi systématique des délibérations d'adressage au service départemental des impôts fonciers.
- Améliorer le contrôle des déclarations des contribuables. Mettre en place une campagne de commune à l'égard des administrés (notamment sur la taxe foncière). Axe transversal avec les services urbanisme; récupérer les déclarations d'achèvement des travaux. Identifier les nouveaux locaux sur la qualité des mises à jour des valeurs locatives suite aux enquêtes
- Optimiser le recensement des locaux, pour fiabiliser les assiettes des impôts directs locaux des entreprises et des particuliers. Faire le lien entre les occupants et les propriétaires.

La ville de Fort-de-France, contrairement aux autres communes, n'applique que les exonérations de droit (Personnes de conditions modestes, dans les quartiers prioritaires au titre de la politique de la Ville, ou encore les exonérations de longue durée pour les logements sociaux...). Ces dernières représentent au titre des compensations pour la Ville de Fort-de-France près de 3 millions d'euros et celles votées par l'assemblée délibérante restent nulles car non compensées.

Concernant les marges de manœuvres l'objectif premier est d'abord l'optimisation de l'encours de la dette afin de dégager des marges de manœuvres budgétaires à court terme, mais également d'améliorer notre trésorerie. C'est ainsi que la totalité de notre encours de dette a été restructurée et réaménagée.

II- Le contexte local

2-1: L'IMPACT DES MESURES NATIONALES POUR LA VILLE.

Ces deux textes de lois votés fin décembre 2017 vont impacter directement le budget de la Ville. En effet, la Ville de Fort-de-France dans le contexte prévue serait invitée à contractualiser avec l'Etat, eu égard au fait que ces DRF sont supérieurs à 60 Millions d'euros.

S'agissant du PLFP:

Le Budget 2018 de la Ville ne devrait donc pas générer une croissance des dépenses réelles de fonctionnement (DRF) supérieure au seuil qui serait fixé dans le futur contrat, que la Ville décide ou non de contractualiser avec l'ETAT.

Par ailleurs, le Budget de la ville devrait amorcer un cycle de désendettement.

Dans l'attente de clarification sur la mise en œuvre des contrats, établir un budget avec une maîtrise de la croissance des DRF à 0,95 % peut-être considéré comme une hypothèse moyenne acceptable.

La Ville de Fort-de-France pourrait être avantagée par une bonne gestion dans la mesure où la croissance de ses DRF n'a été que de -0.6% entre 2014 et 2016 (-2% en 2015, +3% en 2016, et +3% en 2017).

La ville de Fort-de-France devrait être malheureusement

doublement pénalisée par la baisse de sa population (-0,7%) entre 2017 et 2016.

En effet, dans les critères d'évolution des DRF limitées au seuil de 1,1%, la ville pourrait subir une décote quant à ce seuil. Le gouvernement a prévu une atténuation de ce seuil en fonction de la population.

Par ailleurs, même si Fort-de-France verrait sa DSU réévaluée (soit environ 300 000 euros attendus pour 2018), la DGF serait en diminution d'une part du fait de l'écrêtement et d'autre part du fait de la baisse de sa population.

2-2: PHOTOGRAPHIE DU TERRITOIRE DE LA VILLE

Quelques chiffres clefs de la ville de Fort de France en 2014

Informations générales	Moyenne Martinique
Population : 88 182	Population : 385 551 (année 2013)
Superficie : 44.21km ²	Superficie : 1128Km ²
Densité : 1904 hab. /km ²	Densité : 341 hab. /Km ²

Source INSEE

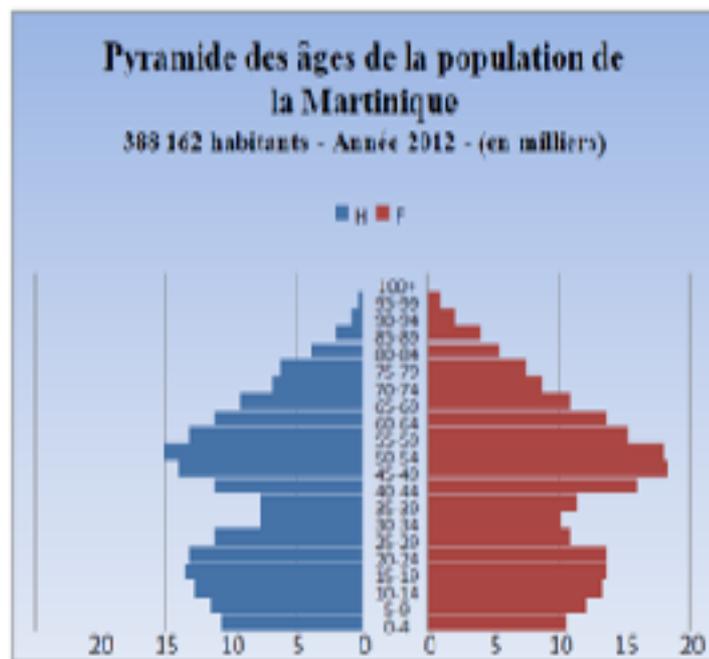
	FDJ	Martinique	Guadeloupe	Guyane	France (Hexagone)
Taux d'activité	71.7%	65.4%	63.3%	59.6%	71.4%
Taux de chômage	27.7%	19.6%	23.8%	21.4%	10.2%

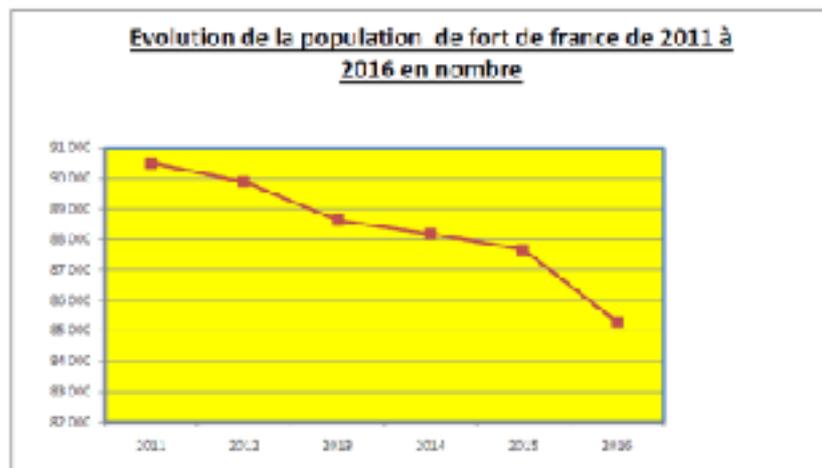
2-3: EVOLUTION DE LA POPULATION DE 2011 A 2018

Le phénomène du vieillissement de la population préoccupe de façon croissante les pouvoirs publics, car cette problématique est un enjeu de société et un facteur de reconfiguration de l'offre de services et des ressources d'un territoire.

En Martinique, et de façon un peu moins significative sur le centre, cette tendance est alimentée :

- ✓ Par l'érosion de la natalité, (un taux négatif de -0,7)
- ✓ L'exode économique des jeunes travailleurs
- ✓ L'allongement soutenu de l'espérance de vie. En 2010 plus de la moitié de la population aura + de 60 ans!





Chute de la population de 2011 à 2016 de 6% source INSEE

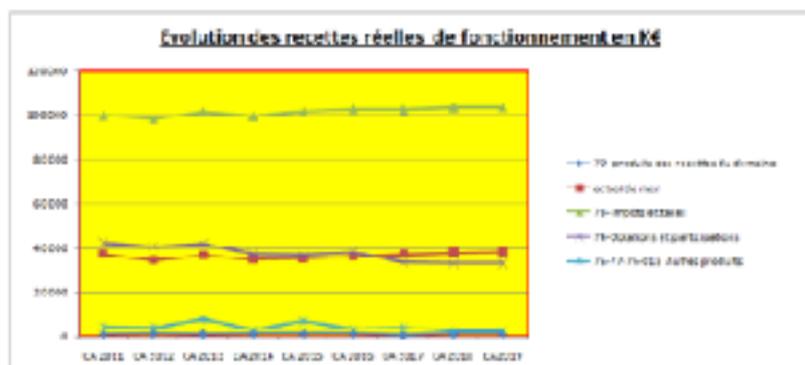
**III- Présentation de l'analyse
financière de la ville et de la
prospective**

3-1: EVOLUTION DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT DE 2011 A 2019 **LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

La situation financière des communes s'est dégradée.

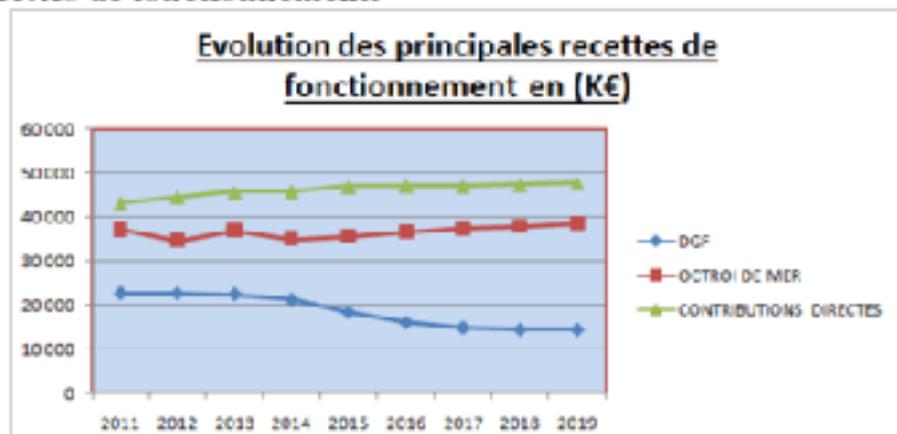
Ainsi, en termes de comparaison, la ville de Fort de France se caractérise par les évolutions suivantes sur la période de 2011 à 2017:

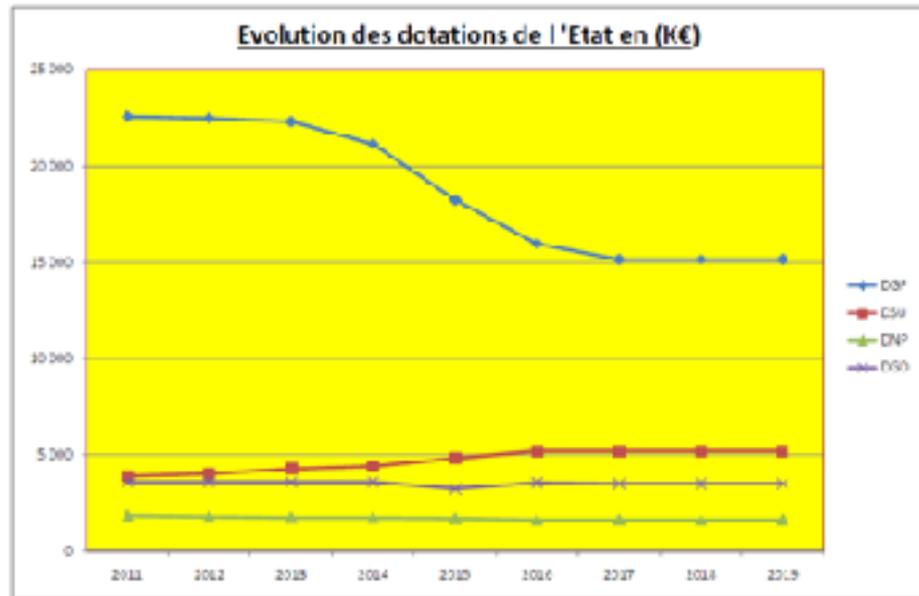
- Une baisse des dotations de -17,2%
- Une baisse de l'octroi de mer de -0,7%
- Une baisse de la DGF de -34%
- Une augmentation des contributions directes de 8,7% qui provient de l'élargissement des bases sans augmentation des taux des taxes locales.

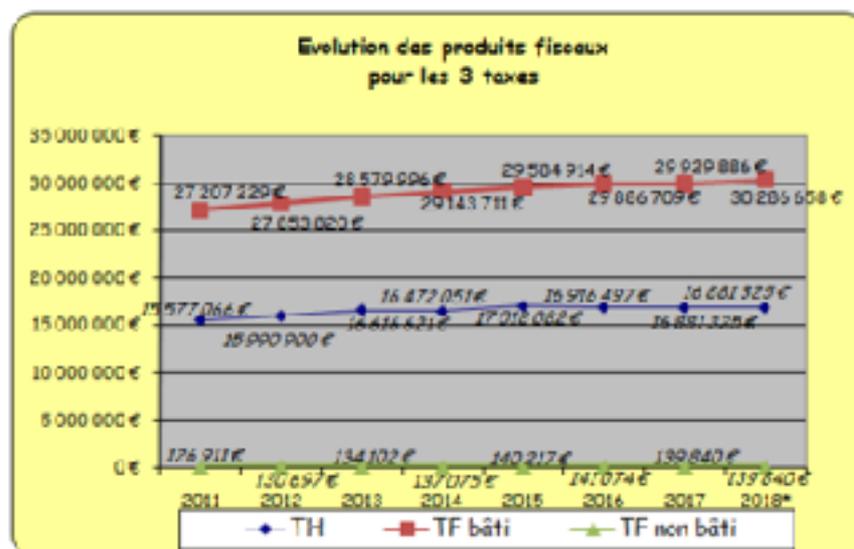


EVOLUTION DES DOTATIONS ET CONTRIBUTIONS DE 2011 A 2019

Les dotations et contributions représentent 96% des recettes de fonctionnement.







COMPARATIF DES TAUX FISCAUX ENTRE LA MOYENNE NATIONALE ET FORT DE FRANCE

Fort-de-France			Taux moyens nationaux (Étrats de 50 000 à 100 000 habitants)			Variation entre FDF - taux moyens nationaux per habitant en %		
Taux TH	Taux TFB	Taux TFNB	Taux TH	Taux TFB	Taux TFNB	TH par habitant	TF bâti par habitant	TF non bâti par habitant
20,95%	29,21%	24,72%	25,54%	21,12%	43,20%	-0,2%	30,3%	-30,6%

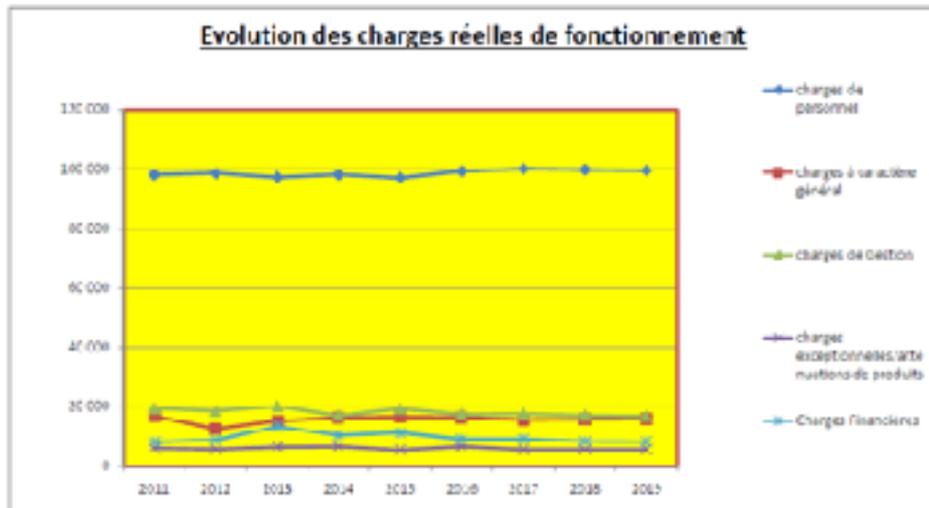
3-2: EVOLUTION DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT DE 2011 A 2019

- **Le poste de dépenses le plus important est composé des charges de personnel qui représentent en moyenne 67%.**
- **Les charges de personnel diminuent de 0,73% de 2011 à 2016 et remontent de 2% entre 2016 et 2017 (augmentation du point d'indice).**
- **Globalement la hausse reste limitée par l'application du plan de départ volontaire à la retraite anticipée.**
- **Les charges à caractère général diminuent -35% de 2011 à 2017. Cette réduction est le fruit de plusieurs chantiers de recherche de marges de manœuvres et d'une optimisation de nos achats.**

- **Les charges de gestion diminuent de -17 % de 2011 à 2017.**
- **Les charges financières diminuent de -1% entre 2016 et 2017 par la renégociation des encours.**

	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019
Total des dépenses réelles de fonctionnement en K€	140 438	124 251	112 101	140 429	148 703	149 100	141 539	142 250	141 054
012 Charges à caractère général	16 731	12 643	20 129	13 290	11 946	16 713	20 834	11 740	11 805
012 Charges de personnel	86 231	98 649	87 838	98 124	99 376	99 961	101 402	101 300	101 158
60- Autres charges de gestion	15 371	18 534	20 215	15 097	21 204	18 426	21 054	25 210	25 111
014 Utilisation de produits	0	3	6	6	3	15	24	500	506
66- Charges financières	8 151	8 152	13 901	12 406	10 082	8 797	7 806	8 900	7 998
67- Charges exceptionnelles	5 090	5 174	6 247	6 526	5 417	6 273	5 698	5 200	5 806

Evolution des charges réelles de fonctionnement

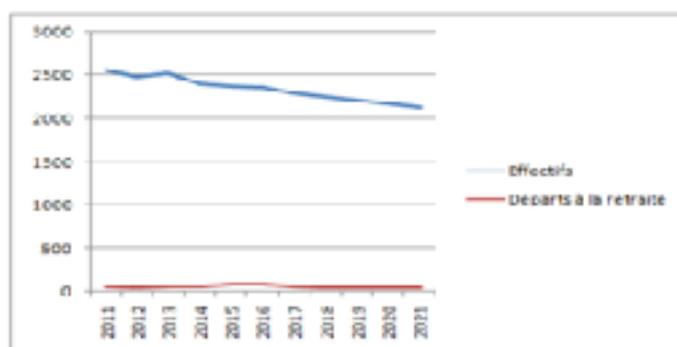


EVOLUTION DE LA MASSE SALARIALE DE 2011 A 2017

- **C'est le premier poste de dépenses. La masse salariale est composée principalement des rémunérations et des charges sociales pour les effectifs d'agents titulaires et non titulaires. Si l'effectif des non titulaires décroît, celui des agents titulaires (issu du programme de titularisation) augmente dans la même proportion.**
- **Cette évolution est toutefois maîtrisée par les départs à la retraite et le faible niveau de recrutement. Pour 2018 la prévision du nombre de départ est de 52**

Evolution des effectifs et de la masse salariale

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Masse salariale	85 201	88 686	87 812	81 285	87 166	84 182	131 403	101 000	90 883
Effectifs titulaires	1893	1979	1944	2011	1963	1120	2118	2340	1206
Effectifs non titulaires	630	511	591	365	310	342			
TOTAL	2676	2192	2681	2697	2676	2860	2818	2378	2206
Départs à la retraite	34	29	87	80	83	87	31	26	20



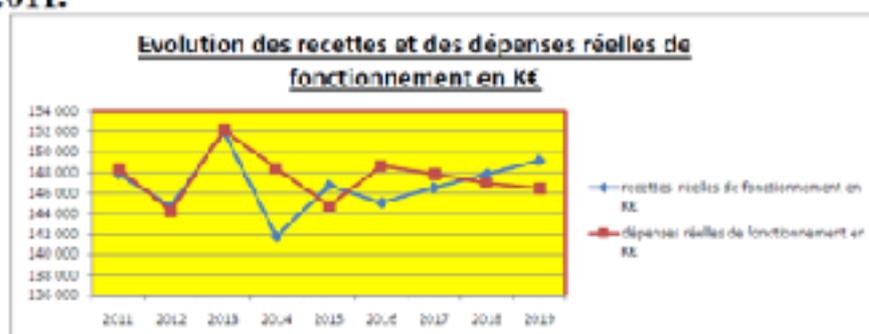
PROSPECTIVE DES DÉPARTS A LA RETRAITE

Economie potentielle générée par les départs en retraite de 2016 à 2026



3-3: EVOLUTION DEPENSES ET RECETTES REELLES DE 2011 A 2019

La courbe ci-dessous présente la rétrospective et la prospective des RRF et DRE. On note que le niveau de recettes attendues en 2019 rejoint difficilement celui constaté en 2011.

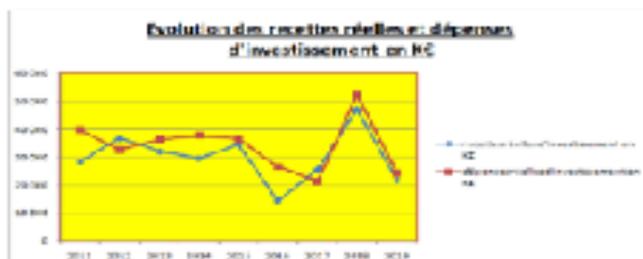


3-4: DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT DE 2011 A 2019

- **Les recettes d'investissement se composent essentiellement des ressources propres (FCTVA, TLE, Amendes de Polices, Cessions de terrains), de subventions d'investissement accordées par l'Europe, l'Etat, les autres collectivités, la CACEM et des emprunts.**
- **Les dépenses d'investissement sont ajustées au regard des recettes réelles.**

évolution des recettes et dépenses réelles de 2011 à 2019 en K€

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
totales recettes réelles d'investissement en K€	26 987	33 623	37 795	29 731	32 628	32 924	25 565	47 267	29 296
recettes (s. inv.) (1)	1 741	14 094	2 211	2 243	2 747	9 128	6 310	1 788	1 933
Épargne	12 000	12 800	30 000	20 000	15 800	2	24 020	22 000	11 000
Subventions	9 136	17 527	7 584	1 242	9 081	4 636	4 120	28 453	1 363
totales dépenses réelles d'investissement en K€	54 427	51 791	55 427	52 832	55 762	26 566	21 210	74 265	29 296
remboursement capital de la dette	15 266	14 297	15 266	15 271	15 643	16 187	16 320	13 031	12 219
fraîs d'études et de liaison	1 657	413	405	571	312	401	189	130	130
Subventions d'équipement versés (dépenses d'investissement financées)	25 034	19 447	20 375	22 230	19 707	9 936	4 050	48 479	11 205

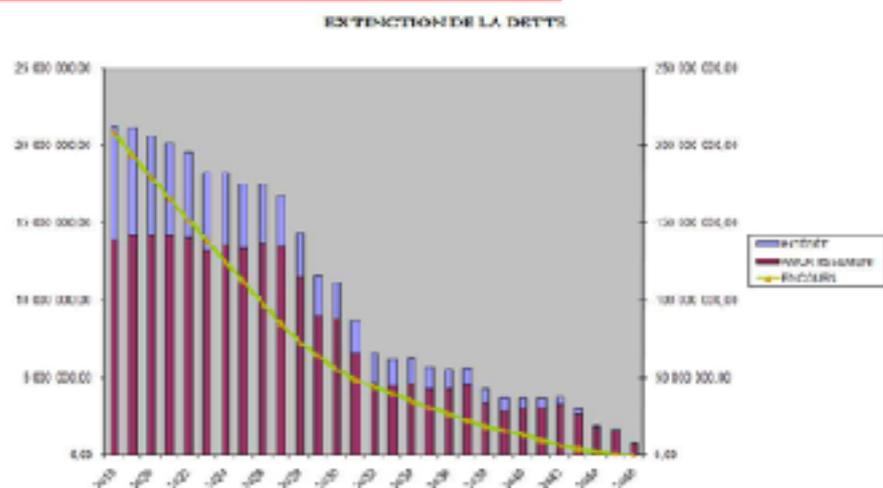


ENCOURS DES EMPRUNTS AU 31/12/2017

- L'encours au 31 décembre 2017 est de 222 M€, en diminution par rapport à 2016. Nos partenaires au nombre de 7 nous accompagnent pour la stabilisation de ces encours. Depuis 2015, la ville n'a plus d'emprunts structurés à risques.

	ENCOURS AU 31/12/2017
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	30 516 966 €
DEXIA CREDIT LOCAL	62 170 570 €
CREDIT AGRICOLE MARTINIQUE	9 600 000 €
CAISSE D'EPARGNE PROVENCE ALPES CORSE	66 606 708 €
BANQUE DES ANTILLES FRANCAISES	1 531 250 €
AGENCE FRANCAISE DE DEVELOPPEMENT	21 810 818 €
BANQUE DE FINANCEMENT ET DE TRESORERIE	3 332 641 €
CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	37 581 673 €
TOTAL GENERAL	222 053 624 €

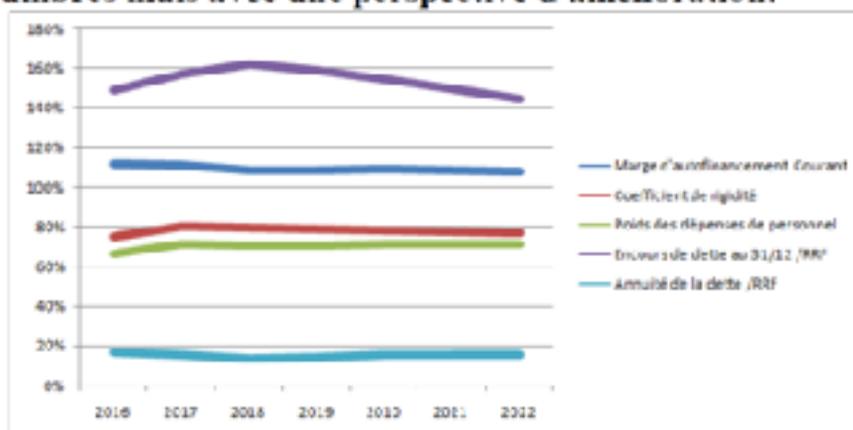
EXTINCTION DES EMPRUNTS



- La courbe d'extinction des encours des emprunts traduit la stratégie visant un désendettement régulier et progressif.

IV- ANALYSE FINANCIERE

Dans la cadre d'une future contractualisation avec des objectifs d'amélioration des ratios, la présentation des principaux indicateurs tableau souligne la fragilité des équilibres mais avec une perspective d'amélioration.



V- ESQUISSE DU BP 2018

**Vu les contraintes et les analyses précédentes, les orientations
devront s'intégrer dans une esquisse de BP 2018 comme suit :**
Pour la Ville

fonctionnement				investissement			
	BP 2016	BP 2017	BP 2018		BP 2016	BP 2017	BP 2018
Revenus							
01) amortisation de charges	2 300 000 €	1 210 000 €	1 070 000 €	0,0%	Revenus séparés		20 000 000 €
02) produits de services	1 100 000 €	1 104 000 €	1 240 000 €	0,1%	03 dotations, fondations et réserves	1 070 000 €	8 000 000 €
03) produits financiers	100 000 €	100 000 €	100 000 €	0,0%	04 subventions d'équipement	1 270 000 €	1 000 000 €
04) dotations participations	80 000 €	75 000 €	100 000 €	0,0%	05 emprunts et autres opérations	10 000 000 €	10 000 000 €
05) produits de fonctionnement	200 000 €	1 210 000 €	200 000 €	0,0%	06 Cessions	1 070 000 €	5 000 000 €
06) produits immobiliers	2 000 000 €	1 210 000 €	1 000 000 €	0,0%	Total des revenus réels	18 170 000 €	27 000 000 €
07) produits exceptionnels	0 000 €	0 000 €	0 000 €	0,0%	Revenus d'activités annexes	1 000 000 €	4 000 000 €
Total des revenus réels de fonctionnement	6 700 000 €	4 999 000 €	4 610 000 €	0,0%	Revenus d'activités annexes de la section	1 000 000 €	1 000 000 €
Revenus d'ordre	0 000 000 €	0 000 000 €	0 000 000 €		08 Versement de la section de fonctionnement	200 000 €	500 000 €
Total des revenus de fonctionnement	6 700 000 €	4 999 000 €	4 610 000 €		Total des revenus de fonctionnement	18 470 000 €	28 500 000 €
Revenus AFD		0 000 000 €	0 000 000 €			-5 000 000 €	14 000 000 €
Dépenses					Dépenses		
	BP 2016	BP 2017	BP 2018		BP 2016	BP 2017	BP 2018
01) charges à caractère général	17 000 000 €	13 000 000 €	13 000 000 €	0,0%	02. Dotations, fonds divers et réserves		10 000 000 €
02) AFD	0 000 000 €	0 000 000 €	0 000 000 €	0,0%	03 dotations, fonds divers et réserves		1 000 000 €
03) charges financières	4 000 000 €	1 000 000 €	1 000 000 €	0,0%	04 subventions d'équipement		2 000 000 €
04) autres participations	0 000 000 €	0 000 000 €	0 000 000 €	0,0%	05 fonctionnement régulier des emprunts	10 000 000 €	10 000 000 €
05) impôts et taxes	200 000 €	200 000 €	200 000 €	0,1%	06 immobilisations corporelles	200 000 €	100 000 €
06) charges de personnel	1 000 000 €	1 000 000 €	1 000 000 €	0,0%	07 Subventions d'équipement, services	1 000 000 €	1 000 000 €
07) subventions et participations	1 000 000 €	1 000 000 €	1 000 000 €	0,0%	08 immobilisations financières	2 000 000 €	1 000 000 €
08) charges financières	0 000 000 €	0 000 000 €	0 000 000 €	0,0%	09 Travaux en cours	2 000 000 €	0 000 000 €
09) charges exceptionnelles	0 000 000 €	0 000 000 €	0 000 000 €	0,0%	Charges d'exploitation	4 250 000 €	4 000 000 €
Total des dépenses réelles de fonctionnement	18 000 000 €	14 500 000 €	14 000 000 €	0,0%	Total des dépenses réelles de fonctionnement	18 470 000 €	28 500 000 €
dépenses d'ordre	0 000 000 €	0 000 000 €	0 000 000 €		dépenses d'ordre entre sections	0 000 000 €	0 000 000 €
revenus à la section d'investissement	0 000 000 €	0 000 000 €	0 000 000 €		dépenses d'ordre à l'intérieur de la section	1 000 000 €	1 000 000 €
Total des dépenses de fonctionnement	18 000 000 €	14 500 000 €	14 000 000 €		Total des dépenses d'investissement	18 470 000 €	28 500 000 €
Revenus AFD		0 000 000 €	0 000 000 €			-5 000 000 €	14 000 000 €

Pour le SERMAC

Financement								
Recettes	BP 2016	BP 2017	BP 2018	Dépense	BP 2016	BP 2017	BP 2018	
BP produits des ventes	487 000 €	4 000 000 €	661 000 €	011 - charge à caractère général	3 124 767 €	1 484 600 €	1 720 000 €	
BP dotations et subventions	1 374 282 €	3 3 600 000 €	208 000 €	012 - autres	132 350 €	-1 238 €	-1 238 €	
BP investissement par mandats de paiement			8 888 000 €	013 - services extérieurs	870 202 €	1 400 000 €		
BP produits de gestion courante	40 000 €	200 000 €	2 000 €	014 - participations	1 627 681 €	1 464 000 €	2 000 000 €	
BP produits exceptionnels	500 €	500 €		015 - transfert avec	0 €	0 €	0 €	
				016 - charges de personnel	4 600 000 €	4 120 000 €	4 120 000 €	
				017 - contributions et participations	000 €	200 €	000 €	
				018 - charges exceptionnelles	1 000 €	2 000 €	1 000 €	
total des recettes utiles au financement	1 902 782 €	7 800 500 €	1 132 000 €	total des dépenses utiles au financement	8 205 000 €	1 269 200 €	8 261 000 €	
excédent d'exercice	0	0	21	019 - autres	300 000 €	2 000 €	200 000 €	
transferts reçus de la commune	1 100 000 €	4 000 000 €	0 100 000 €	020 - autres	1 500 €	0 000 €	1 500 €	
				total des dépenses de fonctionnement	8 205 000 €	1 269 200 €	8 261 000 €	
Investissement								
Recettes	BP 2016	BP 2017	BP 2018	Dépense	BP 2016	BP 2017	BP 2018	
subvention	1 000 €	0 000 €	1 000 €	09 - immobilisations corporelles	1 000 €	0 000 €	1 000 €	
recettes diverses	1 45 700 €	1 000 000 €	1 42 000 €	10 - immobilisations financières	95 2 100 €	1 000 000 €	1 42 000 €	
				total des dépenses utiles à l'investissement	96 2 100 €	1 000 000 €	1 43 000 €	
				charges d'exercice	0 €	0 €	0 €	
total recettes à investir	1 46 700 €	1 000 000 €	1 43 000 €	total des dépenses d'investissement	96 2 100 €	1 000 000 €	1 43 000 €	

**V- Les orientations de la politique
budgétaire pour 2018**

RAPPEL DE LA STRATEGIE FINANCIERE ET DES PRIORITES POLITIQUES

Dans un tel contexte les priorités et orientations pour 2018 se déclinent comme suit:

***Objectif n°1* : Ramener les ratios légaux à des normes plus acceptables afin de conforter la situation financière;**

***Objectif n°2*: Equilibrer la capacité d'intervention (section de fonctionnement) et la capacité d'investissement pour transformer durablement Fort-de-France.**

***Objectif n°3*: Ne pas avoir recours au levier fiscal**

***Objectif n°4*: Dégager des marges de manœuvres à court terme par le biais du réaménagement**

**•OBJECTIF N°1 : RAMENER LES RATIOS LEGAUX A
DES NORMES PLUS ACCEPTABLES AFIN DE
CONFORTER LA SITUATION FINANCIERE**

Cet objectif se traduira notamment par la contractualisation avec les partenaires d'une trajectoire visant à l'amélioration de nos comptes publics.

Par ailleurs les nouvelles dispositions de la loi de finances imposent un cadre contractuel avec l'Etat.

●OBJECTIF N°2: EQUILIBRER LA CAPACITE D'INTERVENTION (SECTION DE FONCTIONNEMENT) ET LA CAPACITE D'INVESTISSEMENT POUR TRANSFORMER DURABLEMENT FORT-DE-FRANCE

Par cet objectif plusieurs chantiers sont à poursuivre, en particulier l'optimisation de la ressource RH qui représente le plus gros poste des dépenses de fonctionnement.

Ainsi tout en restant garant des droits du personnel, il s'agira d'améliorer la performance interne, d'identifier les compétences, de mettre ne place une gestion prévisionnelle des emplois.

Concernant les recettes, la poursuite de nos travaux afin de limiter l'érosion et la diminution des nos ressources, et en

optimisant les partenariats avec l'Europe, la CTM, la CAF ...

Concernant la régie autonome du SERMAC, cette dernière s'inscrit en 2018 sur des axes forts visant à poursuivre l'effort en matière de développement de la politique culturelle, tout en contenant les dépenses à un niveau acceptable.

En matière de dépenses, la mobilisation des moyens financiers visera à impulser :

- le dynamisme des centres culturels**
- la création d'ateliers (Centre Culturel de Chateauboueuf)**
- de nouveaux ateliers**

En matière de recettes il sera possible de s'appuyer des mesures visant à les augmenter avec également une recherche de marges de manœuvre.

●OBJECTIF N°3: NE PAS AVOIR RECOURS AU LEVIER FISCAL

La pression fiscale des ménages est déjà trop importante sur nos territoires. Aussi cette hypothèse de travail doit guider l'ensemble de nos actions sans pour autant dégrader le service public.

●OBJECTIF N°4: DEGAGER DES MARGES DE MANOEUVRES A COURT TERME PAR LE BIAIS DU REAMENAGEMENT

Cet objectif rejoint en parti l'objectif n°1. Cependant il approfondie la démarche prospective en élargissant le volet financier à la mise en œuvre de réformes de structures.

CONCLUSION

Ce débat sur les orientations du budget 2018 montre bien le désintérêt de l'Etat pour les collectivités territoriales. S'agissant des collectivités d'outre mer, le gouvernement ne tient absolument pas compte du contexte économique local. Le récent rapport de la Cour des Comptes qualifie l'ensemble des élus d'outre-mer de mauvais gestionnaires en se focalisant sur la masse salariale desdites collectivités. Elle occulte délibérément le fait que:

- *Nos collectivités d'Outre mer ont un taux de chômage important (la Martinique a un taux de 19 %) et que les collectivités sont les premiers employeurs de l'île.*
- *Les surcoûts de la vie présentent un écart de +30 à +40 % par rapport à la France hexagonale.*

La Ville de Fort-de-France au delà des critiques poursuit sa stratégie du développement. Elle confirme sa volonté de rationaliser sa gestion au quotidien. Si répondre à l'ensemble des attentes devient de plus en plus difficile, au vu des moyens qui se raréfient du jour en jour, nous nous engageons néanmoins à poursuivre notre action dans la plus grande transparence et concertation.

Nos valeurs communes doivent nous permettre de relever les défis des années à venir afin de remettre aux générations futures un ouvrage de qualité.

*Le Maire,
Didier LAGUERRE*

**TABLEAU DE SUIVI DE TRANSMISSION DES
DELIBERATIONS ET DES DOCUMENTS ANNEXES DU
CONSEIL MUNICIPAL 3^{ème} Réunion**

1 FÉVRIER 2018

<u>N° DCM</u>	<u>CLASSEMENT</u>		<u>OBJET</u>
CM1 8-02 -01- 1-1	1	- COMMANDE PUBLIQUE	Accord-cadre à bons de commande pour la fourniture et le transport de matériaux bitumineux pour l'entretien et le revêtement de chaussées sur la voirie communale foyalaise
CM1 8-02 -01- 1-1	1	- COMMANDE PUBLIQUE	CONVENTION DE PAIEMENT ENTRE LA VILLE ET EDF MARTINIQUE
CM1 8-02 -01- 1-1	1	- COMMANDE PUBLIQUE	CONVENTION TRANSACTIONNELLE AVEC SOMATRAS DANS LE CADRE DE TRAVAUX D'ETANCHEITE REALISES AU CENTRE CULTUREL J-M SERRAULT
CM1 8-02 -01- 3-1	3	- DOMAINE ET PATRIMOINE	INCORPORATION D'UN "BIEN VACANT SANS MAITRE" DANS LE PATRIMOINE COMMUNAL - AL N° 18
CM1 8-02 -01- 3-2	3	- DOMAINE ET PATRIMOINE	INCORPORATION D'UN "BIEN VACANT SANS MAITRE" DANS LE DOMAINE COMMUNAL - AP 714
CM1 8-02 -01- 3-3	3	- DOMAINE ET PATRIMOINE	INCORPORATION D'UN "BIEN VACANT SANS MAÎTRE" DANS LE DOMAINE COMMUNAL - AR 99
CM1 8-02 -01- 3-4	3	- DOMAINE ET PATRIMOINE	INCORPORATION D'UN "BIEN VACANT SANS MAÎTRE" DANS LE DOMAINE COMMUNAL - AS 735
CM1 8-02 -01- 3-5	3	- DOMAINE ET PATRIMOINE	INCORPORATION D'UN "BIEN VACANT SANS MAÎTRE" DANS LE DOMAINE COMMUNAL - AS 736

CM1 8-02 -01- 3-6	3 -	DOMAINE ET PATRIMOINE	INCORPORATION D'UN "BIEN VACANT SANS MAÎTRE", DANS LE DOMAINE COMMUNAL - AS 748
CM1 8-02 -01- 3-7	3 -	DOMAINE ET PATRIMOINE	INCORPORATION D'UN "BIEN VACANT SANS MAÎTRE" DANS LE DOMAINE COMMUNAL - AS 749
CM1 8-02 -01- 3-8	3 -	DOMAINE ET PATRIMOINE	INCORPORATION D'UN "BIEN VACANT SANS MAÎTRE" DANS LE DOMAINE COMMUNAL - AZ 317
CM1 8-02 -01- 3-9	3 -	DOMAINE ET PATRIMOINE	INCORPORATION D'UN "BIEN VACANT SANS MAÎTRE" DANS LE DOMAINE COMMUNAL - AZ 241
CM1 8-02 -01- 3-10	3 -	DOMAINE ET PATRIMOINE	INCORPORATION D'UN "BIEN VACANT SANS MAÎTRE, DANS LE DOMAINE COMMUNAL - BC 1213
CM1 8-02 -01- 3-11	3 -	DOMAINE ET PATRIMOINE	INCORPORATION D'UN "BIEN VACANT SANS MAÎTRE" DANS LE PATRIMOINE COMMUNAL - BD 504
CM1 8-02 -01- 3-12	3 -	DOMAINE ET PATRIMOINE	INCORPORATION D'UN "BIEN VACANT SANS MAÎTRE", DANS LE DOMAINE COMMUNAL - BD 510
CM1 8-02 -01- 3-13	3 -	DOMAINE ET PATRIMOINE	INCORPORATION D'UN "BIEN VACANT SANS MAÎTRE, DANS LE DOMAINE COMMUNAL - BI 289
CM1 8-02 -01- 3-1	3 -	DOMAINE ET PATRIMOINE	CESSION DU DOMAINE PRIVE COMMUNAL DE RIVE DROITE AU PROFIT DES OCCUPANTS PROPRIETAIRES DES CONSTRUCTIONS : CESSION AU PROFIT DES AYANTS DROIT DE MADAME BARTHELEMY CARUGE NEE FILIN (MODIFIE CERTAINES DISPOSITIONS DE CELLE DU 16 JUILLET 2015)
CM1 8-02 -01- 3-2	3 -	DOMAINE ET PATRIMOINE	CESSION DU DOMAINE PRIVE COMMUNAL DE RIVE DROITE AU PROFIT DES OCCUPANTS PROPRIETAIRES DES CONSTRUCTIONS : CESSION AU PROFIT DE MADAME GERMAINE BITIER

CM1 8-02 -01- 3-3	3	-	DOMAINE ET PATRIMOINE	ECHANGE ENTRE LA VILLE DE FORT DE FRANCE ET SEMAFF D'EMPRISES FONCIERES SISES AU QUARTIER CROZANVILLE. MODIFICATION DE LA DELIBERATION DU 21 NOVEMBRE 2017 CONCERNANT LA CESSION AU PROFIT DE SEMAFF D'EMPRISES FONCIERES A DETACHER DU TERRAIN CADASTRE SECTION AT N° 1330 SIS AU QUARTIER CROZANVILLE.
CM1 8-02 -01- 4-1	4	-	FONCTION PUBLIQUE	ACCOMPAGNEMENT SOCIAL DU PERSONNEL
CM1 8-02 -01- 4-2	4	-	FONCTION PUBLIQUE	LEVEE DE LA PRESCRIPTION QUADRIENNALE REMBOURSEMENT A MONSIEUR ROGER LAROUÉ
CM1 8-02 -01- 4-3	4	-	FONCTION PUBLIQUE	REMBOURSEMENT DE FRAIS A MADAME MARIE JEAN-BAPTISTE
CM1 8-02 -01- 4-4	4	-	FONCTION PUBLIQUE	MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL
CM1 8-02 -01- 5-1	5	-	INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE	DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SAEM SUCRE
CM1 8-02 -01- 5-2	5	-	INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE	DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SEMAM (SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE DES ABATTOIRS DE LA MARTINIQUE)
CM1 8-02- 01-5- 3	5	-	INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE	DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU CONSEIL DE SURVEILLANCE DE L'HOPITAL MAURICE DESPINOY (EX-HOPITAL COLSON)
CM1 8-02 -01- 5-4	5	-	INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE	DESIGNATION DE REPRESENTANTS au Conseil de Surveillance du Grand Port Maritime de la Martinique
CM1 8-02 -01- 5-5	5	-	INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE	DESIGNATION DE REPRESENTANTS A LA COMMISSION DEPARTEMENTALE DE COOPERATION INTERCOMMUNALE
CM1 8-02 -01- 5-6	5	-	INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE	DESIGNATION DE REPRESENTANTS A LA COMMISSION D'EVALUATION DES CHARGES DE LA CACEM

CM1 8-02 -01- 5-7	5 -	INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE	DESIGNATION DE REPRESENTANTS AUX COMMISSIONS DE SUIVI DE SITE DE L'UNITE D'INCINERATION DES ORDURES MENAGERES ET DES ETABLISSEMENTS SARA ET ANTILLES GAZ
CM1 8-02 -01- 5-8	5 -	INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE	DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU GIP II
CM1 8-02 -01- 5-9	5 -	INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE	DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA VILLE – RENOUVELLEMENT CONSEIL PORTUAIRE DU PORT DE PLAISANCE COMMUNAUTAIRE DE L'ETANG Z'ABRICOTS
CM1 8-02 -01- 5-11	5 -	INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE	DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU CONSEIL PORTUAIRE DES INSTALLATIONS DE PLAISANCE
CM1 8-02 -01- 5-14	5 -	INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE	DESIGNATION REPRESENTANT A LA COMMISSION RESSOURCES ET PROSPECTIVES
CM1 8-02 -01- 7-7	7 -	FINANCES LOCALES	AUTORISATION D'ENGAGER, DE LIQUIDER ET MANDATER LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2018 (Deuxième délibération)
CM1 8-02 -01- 7-1	7 -	FINANCES LOCALES	VAVAL D'OR - CARNAVAL 2018
CM1 8-02 -01- 7-2	7 -	FINANCES LOCALES	SUBVENTIONS ASSOCIATIONS - CARNAVAL 2018
CM1 8-02 -01- 7-3	7 -	FINANCES LOCALES	AIDE EXCEPTIONNELLE POUR LE FINANCEMENT DE L'ACTION D'INSERTION CONDUITE PAR L'ASSOCIATION INSERTION PLUS
CM1 8-02 -01- 7-4	7 -	FINANCES LOCALES	FEI - Programme 2018



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 1 FÉVRIER 2018

EXTRAIT DE DELIBERATIONS

Présidence : M. Didier LAGUERRE, Maire

Secrétaire : Monsieur Miguel DELINDE, Adjoint au Maire

Le **JEUDI 1 FÉVRIER 2018** à 14h30, le Conseil Municipal de Fort-de-France, convoqué par lettre individuelle adressée au domicile de chacun de ses membres le **26/01/2018** s'est réuni à la Mairie (Centre Administratif) dans la salle affectée à ses délibérations sous la présidence de M. Didier LAGUERRE, Maire.

Nombre de suffrages exprimés : **40** sur **53** en exercice
Procurations : **9**

Sont présents :

M. Didier LAGUERRE, Mme Elisabeth LANDI, Mme Patricia LIDAR, M. Johnny HAJJAR, Mme Patricia ROSELMAC, Mme Annie CHANDEY, Mme Eliane CHALONO, Mme Anne Marie KAMATCHY, M. Claude JOSEPH, Mme Emria LEBEAU, M. Joseph BALTIDE, Mme Arlette SUZANNE, M. Miguel DELINDE, Mme Félix SAVARIAMA, M. Charles-Henri MICHAUX, M. Alex CYPRIA, M. Romule ARTHUS, Mme Jacqueline MIRAM-MARTHE-ROSE, Mme Claude FORMONT, Mme Catherine LEXEE, M. Jean-Philippe BALTASE, M. Marius ETILE, Mme Marie-Alphonse DONDON, Mme Marie-Etienne CIZO, M. Luc JOUYE DE GRANDMAISON, Mme Magali GAUTRY, Mme Valérie Nadine ERIN-SALLER, Mme Rolande GRUBO, M. Clément CHARPENTIER-TITY, Mme Marie-Laurence DELOR, Monsieur Max BIEN-AIMEE.

Sont excusés :

M. Yvon PACQUIT procuration à M. Didier LAGUERRE, M. Frantz THODIARD procuration à Mme Patricia LIDAR, M. Patrick HONORE procuration à M. Joseph BALTIDE, M. Alfred TOUSSAINT procuration à Mme Jacqueline MIRAM-MARTHE-ROSE, M. André POIDEVAIN procuration à Mme Emria LEBEAU, Mme Brunette BELFAN procuration à M. Romule ARTHUS, Mme Monique FAMPHILE procuration à Mme Marie-Laurence DELOR, M. Michel BRANCHI procuration à Mme Rolande GRUBO, Mme Marie-France TOUL procuration à M. Clément CHARPENTIER-TITY.
M. Miguel LAVENTURE.

Sont absents :

M. Steve MOREAU, M. Alain ALFRED, Mme Bernadette MARVILLE, Mme Christiane ELACODON, M. Antoine VEDERINE, M. Eric BOULANGE, M. Wilfrid FIRMIN, Mlle Audrey JACQUES, M. Francis CAROLE, Mme Marie Line LESDEMA, M. Emilie GRACIEN, M. Philippe CRIART.

FINANCES LOCALES

VAVAL D'OR - CARNAVAL 2018

Le Maire expose :

Par sa politique de valorisation du carnaval, élément essentiel de notre patrimoine, la Ville de Fort-de-France donne toute sa dimension à cet événement majeur dans le tissu culturel, social, économique et touristique de la Martinique.

Traditionnel, contemporain et vivant à la fois car transmis de génération en génération, le carnaval désormais inscrit dans l'inventaire du Patrimoine Culturel Immatériel de la Martinique, renforce un sentiment d'identité contribuant ainsi à promouvoir le respect de la diversité et de la créativité.

Le thème proposé pour l'édition 2018 est :

« Un monde féerique »

« Formidable aventure humaine, le carnaval nous rappelle une autre dimension du monde où chacun pourrait vivre et s'épanouir.

Il nous donne l'espace d'une période, l'occasion de créer ce monde merveilleux et magique par nos tenues et nos décors où tout ne sera que bonheur et féerie dans une société apaisée. »

Afin d'accompagner et d'encourager le travail fait par des acteurs pour sauvegarder l'authenticité et l'originalité du carnaval Martiniquais, des Vavals d'Or et des primes seront décernés dans les catégories suivantes, à savoir :

- Catégorie Chant

1e Prix : Vaval d'Or 2018 + 1 200,00 €

2e Prix : Trophée + 900,00 €

3e Prix : Trophée + 600,00 €

- Catégorie Bradjak

1e Prix : Vaval d'Or 2018 + 1 000,00 €

2e Prix : Trophée + 800,00 €

3e Prix : Trophée + 600,00 €

- Catégorie Chars

1e Prix : Vaval d'Or 2018 + 1 200,00 €

2e Prix : Trophée + 900,00 €

3e Prix : Trophée + 600,00 €

- Catégorie Groupes à pied

1e Prix : Vaval d'Or 2018 + 1 200, 00 €
2e Prix : Trophée + 900,00 €
3e Prix : Trophée + 600,00 €

- Catégorie Mariages burlesques

1e Prix : Vaval d'Or 2018 + 900, 00 €
2e Prix : Trophée + 700,00 €
3e Prix : Trophée + 500,00 €

- Catégorie Foyal'Parade

1e Prix : Foyal d'Or 2018 + 1 200, 00 €
2e Prix : Trophée + 900,00 €
3e Prix : Trophée + 600,00 €

Le montant de ces allocations s'élève à quinze mille trois cents euros (15 300,00 €).

Cette somme est imputée du budget carnaval 2018.

DELIBERE

Après l'exposé du Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité moins 0 abstention(s) :

➤ De valider la somme allouée à ces récompenses, soit 15 300,00 €, répartis comme suit :

- Catégorie Chant

1e Prix : Vaval d'Or 2018 + 1 200, 00 €
2e Prix : Trophée + 900,00 €
3e Prix : Trophée + 600,00 €

- Catégorie Bradjak

1e Prix : Vaval d'Or 2018 + 1000, 00 €
2e Prix : Trophée + 800,00 €
3e Prix : Trophée + 600,00 €

- Catégorie Chars

1e Prix : Vaval d'Or 2018 + 1 200, 00 €
2e Prix : Trophée + 900,00 €
3e Prix : Trophée + 600,00 €

- Catégorie Groupes à pied

1e Prix : Vaval d'Or 2018 + 1 200, 00 €
2e Prix : Trophée + 900,00 €

3e Prix : Trophée + 600,00 €

- Catégorie Mariages burlesques

1e Prix : Vaval d'Or 2018 + 900, 00 €

2e Prix : Trophée + 700,00 €

3e Prix : Trophée + 500,00 €

- Catégorie FoyalParade

1e Prix : Foyal d'Or 2018 + 1 200, 00 €

2e Prix : Trophée + 900,00 €

3e Prix : Trophée + 600,00 €

➤ De donner au Maire mandat pour accorder aux lauréats les récompenses.

.....

Accusé de réception en préfecture
972-219722097-20180201-lmc140082- DE-1-1
Date de signature : 23/02/18
Date de réception : 15/02/18
Date d'affichage : 26/02/18

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire





SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 1 FÉVRIER 2018

EXTRAIT DE DELIBERATIONS

Présidence : M. Didier LAGUERRE, Maire
Secrétaire : Monsieur Miguel DELINDE, Adjoint au Maire

Le **JEUDI 1 FÉVRIER 2018** à 14h30, le Conseil Municipal de Fort-de-France, convoqué par lettre individuelle adressée au domicile de chacun de ses membres le **26/01/2018** s'est réuni à la Mairie (Centre Administratif) dans la salle affectée à ses délibérations sous la présidence de M. Didier LAGUERRE, Maire.

Nombre de suffrages exprimés : **41** sur **53** en exercice
Procurations : **9**

Sont présents :

M. Didier LAGUERRE, Mme Elisabeth LANDI, Mme Patricia LIDAR, M. Johnny HAJJAR, Mme Patricia ROSELMAC, Mme Annie CHANDEY, Mme Eléone CHALONC, Mme Anne Marie KAMATCHY, M. Claude JOSEPH, Mme Emma LEBEAU, M. Joseph BALIDE, Mme Arlette SUZANNE, M. Miguel DELINDE, Mme Félix SAVARIAMA, M. Charles-Hervé MICHAUX, M. Alex CYPRIA, M. Romule ARTHUS, Mme Jacqueline MIRAM-MARTHE-ROSE, Mme Claude FORMONT, Mme Catherine LEXEE, M. Jean-Philippe BALTASE, M. Marius ETILE, Mme Marie-Alphonse DONDON, Mme Marie-Etienne CIZO, M. Luc JOUYE DE GRANDMAISON, Mme Magali GAUTRY, Mme Valérie Nadine ERIN-SALLER, M. Francis CAROLE, Mme Rolande GRUBO, M. Clément CHARPENTIER-TITY, Mme Marie-Laurence DELOR, Monsieur Max BIEN-AMISE.

Sont excusés :

M. Yvon PACQUIT procuration à M. Didier LAGUERRE, M. Frantz THODIARD procuration à Mme Patricia LIDAR, M. Patrick HONORE procuration à M. Joseph BALIDE, M. Alfred TOUSSAINT procuration à Mme Jacqueline MIRAM-MARTHE-ROSE, M. André POIDEVAIN procuration à Mme Emma LEBEAU, Mme Brunette BELFAN procuration à M. Romule ARTHUS, Mme Monique PAMPHILE procuration à Mme Marie-Laurence DELOR, M. Michel BRANCHI procuration à Mme Rolande GRUBO, Mme Marie-France TOUL procuration à M. Clément CHARPENTIER-TITY.
M. Miguel LAVENTURE.

Sont absents :

M. Steve MOREAU, M. Alain ALFRED, Mme Bernadette MARVILLE, Mme Christiane BLACODON, M. Antoine VEDEPINE, M. Eric BOULANGE, M. Wilfrid FIRMIN, Mlle Audrey JACQUES, Mme Marie-Line LESDEMA, M. Emile GRACIEN, M. Philippe CRIART.

COMMANDE PUBLIQUE

CONVENTION DE PAIEMENT ENTRE LA VILLE ET EDF MARTINIQUE

Le Maire expose :

Compte tenu des nombreux points de comptage de la consommation électrique dans les bâtiments et sur le domaine public, la ville a signé en 2015 une convention avec EDF.

Il est proposé au conseil municipal de reconduire pour trois ans, la convention d'aménagement des conditions de paiement de la fourniture électrique pour l'ensemble des sites de la Ville de FORT DE FRANCE pour la période 2018-2020.

La Ville de FORT DE FRANCE s'engage à payer à EDF MARTINIQUE, chaque mois une somme de 165 000 € (cent soixante cinq mille euros) TTC calculé sur la base des consommations et des primes fixes de référence de l'année N 1.

DELIBERE

Après l'exposé du Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité moins 0 abstention(s) :

- De valider la convention d'aménagement des conditions de paiement de la fourniture électrique avec EDF Martinique et autoriser le Maire à la signer,

- De donner mandat au Maire pour la suite de la procédure.

.....

Accusé de réception en préfecture
972-219722097-20180201-lme140223-DE-1-1
Date de signature : 23/02/18
Date de réception : 15/02/18
Date d'affichage : 26/02/18

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire





SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 1 FÉVRIER 2018

EXTRAIT DE DELIBERATIONS

Présidence : M. Didier LAGUERRE, Maire

Secrétaire : Monsieur Miguel DELINDE, Adjoint au Maire

Le **JEUDI 1 FÉVRIER 2018** à 14h30, le Conseil Municipal de Fort-de-France, convoqué par lettre individuelle adressée au domicile de chacun de ses membres le **26/01/2018** s'est réuni à la Mairie (Centre Administratif) dans la salle affectée à ses délibérations sous la présidence de M. Didier LAGUERRE, Maire.

Nombre de suffrages exprimés : **34** sur **53** en exercice
Procurations : **9**

Sont présents :

M. Didier LAGUERRE, Mme Elisabeth LANDI, Mme Patricia LIDAR, M. Johnny HAJJAR, Mme Patricia ROSELMAC, Mme Annie CHANDEY, Mme Eliane CHALCNO, Mme Anne Marie KAMATCHY, M. Claude JOSEPH, Mme Emma LEBEAU, M. Joseph BALTIDE, Mme Arlette SUZANNE, M. Miguel DELINDE, Mme Félix SAVARIAMA, M. Charles-Henri MICHAUX, M. Alex CYPRIA, M. Romule ARTHUS, Mme Jacqueline MIRAM-MARTHE-ROSE, Mme Claude FORMONT, Mme Catherine LEXEE, M. Jean-Philippe BALTASE, M. Marius ETILE, Mme Marie-Alphonse DONDON, Mme Marie-Etienne CIZO, M. Luc JOUYE DE GRANDMAISON, Mme Magali GAUTRY, Mme Valérie Nadine ERIN- SALLER, Mme Rolande GRUBO, M. Clément CHARPENTIER-TITY, Mme Marie-Laurence DELOR, Monsieur Max BIEN-AIMEE.

Sont excusés :

M. Yvon PACQUIT procuration à M. Didier LAGUERRE, M. Frantz THODIARD procuration à Mme Patricia LIDAR, M. Patrick HONORE procuration à M. Joseph BALTIDE, M. Alfred TOUSSAINT procuration à Mme Jacqueline MIRAM-MARTHE-ROSE, M. André POIDEVAIN procuration à Mme Emma LEBEAU, Mme Brunette BELFAN procuration à M. Romule ARTHUS, Mme Monique PAMPHILE procuration à Mme Marie-Laurence DELOR, M. Michel BRANCHI procuration à Mme Rolande GRUBO, Mme Marie-France TOUL procuration à M. Clément CHARPENTIER-TITY.
M. Miguel LAVENTURE.

Sont absents :

M. Steve MOREAU, M. Alain ALFRED, Mme Bernadette MARVILLE, Mme Christiane BLACOUXON, M. Antoine VEDERINE, M. Eric BUULANGE, M. Wilfrid FIRMIN, Mlle Audrey JACQUES, M. Francis CAROLE, Mme Marie Line LESDEMA, M. Emile GRACIEN, M. Philippe CRIART.

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU CONSEIL D ADMINISTRATION DE LA SAEM SUCRE

Le Maire expose :

Suite à la démission de Madame CONCONNÉ Catherine, le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur la désignation d'un représentant de la ville au sein du Conseil d'Administration de la SAEM Sucre.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de désigner, Monsieur **André POIDEVAIN**, Conseiller municipal.

DELIBERE

Après l'exposé du Maire, le Conseil Municipal décide à 34 voix pour, 0 contre(s), 6 abstention(s) :

- De désigner **Monsieur André POIDEVAIN**, Conseiller Municipal en qualité de représentant de la Ville au sein du Conseil d'Administration de la SAEM Sucre.

Accusé de réception en préfecture 972-219722097-20180201-lmc140243- DE-1-1
Date de signature : 23/02/18
Date de réception : 15/02/18
Date d'affichage : 26/02/18

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire





SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 1 FÉVRIER 2018

EXTRAIT DE DELIBERATIONS

Présidence : M. Didier LAGUERRE, Maire

Secrétaire : Monsieur Miguel DELINDE, Adjoint au Maire

Le **JEUDI 1 FÉVRIER 2018** à 14h30, le Conseil Municipal de Fort-de-France, convoqué par lettre individuelle adressée au domicile de chacun de ses membres le **26/01/2018** s'est réuni à la Mairie (Centre Administratif) dans la salle affectée à ses délibérations sous la présidence de M. Didier LAGUERRE, Maire.

Nombre de suffrages exprimés : **41** sur **53** en exercice
Procurations : **9**

Sont présents :

M. Didier LAGUERRE, Mme Elisabeth LANDI, Mme Patricia LIDAR, M. Johnny HAJJAR, Mme Patricia KUSELMAC, Mme Annie CHANDEY, Mme Diane CHALONO, Mme Anne Marie KAMATUHY, M. Claude JOSEPH, Mme Emma LEBEAU, M. Joseph BALTIDE, Mme Arlette SUZANNE, M. Miguel DELINDE, Mme Félise SAVARIAMA, M. Charles-Henri MICHAUX, M. Alex CYPRIA, M. Romule ARTHUS, Mme Jacqueline MIRAM-MARTHE-ROSE, Mme Claude FORMONT, Mme Catherine LEXEE, M. Jean-Philippe BALTASE, M. Marius ETILE, Mme Marie-Alphonse DONDON, Mme Marie-Etienne CIZO, M. Luc JOUYE DE GRANDMAISON, Mme Magali GAUTRY, Mme Valérie Nadine ERIN- SALLER, M. Francis CAROLE, Mme Rolande GRUBO, M. Clément CHARPENTIER-TITY, Mme Marie-Laurence DELOR, Monsieur Max BIEN-AIMEE.

Sont excusés :

*M. Yvon PACQUIT procuration à M. Didier LAGUERRE, M. Frantz THODIARD procuration à Mme Patricia LIDAR, M. Patrick HONORE procuration à M. Joseph BALTIDE, M. Alfred TOUSSAINT procuration à Mme Jacqueline MIRAM-MARTHE-ROSE, M. André POIDEVAIN procuration à Mme Emma LEBEAU, Mme Brunette BELFAN procuration à M. Romule ARTHUS, Mme Monique PAMPHILE procuration à Mme Marie-Laurence DELOR, M. Michel BRANCHI procuration à Mme Rolande GRUBO, Mme Marie-France TOUL procuration à M. Clément CHARPENTIER TITY.
M. Miguel LAVENTURE.*

Sont absents :

M. Steve MOREAU, M. Alain ALFRED, Mme Bernadette MARVILLE, Mme Christiane ELACODON, M. Antoine VEDERINE, M. Eric BOULANCE, M. Wilfrid FIRMIN, Mlle Audrey JACQUES, Mme Marie Line LESDEMA, M. Emile GRACIEN, M. Philippe CRIART.

COMMANDE PUBLIQUE

ACCORD-CADRE À BONS DE COMMANDE POUR LA FOURNITURE ET LE TRANSPORT DE MATÉRIEAUX BITUMINEUX POUR L'ENTRETIEN ET LE REVÊTEMENT DE CHAUSSÉES SUR LA VOIRIE COMMUNALE FOYALAISE

Le Maire expose :

La Ville doit procéder régulièrement à la maintenance des chaussées situées sur son territoire afin de les pérenniser et d'assurer la sécurité des usagers.

Le présent projet concerne la fourniture des matériaux préparés à chaud en centrale d'enrobage et destinés à être fournis ou livrés pour mise en œuvre à chaud. Il traite des constituants, des caractéristiques de la fabrication et du contrôle qualitatif des enrobés.

Il est proposé au Conseil de se prononcer sur le renouvellement dudit marché sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande mono-attributaire sur une période initiale d'un (1) an, reconductible trois (3) fois, sans montant minimum ni maximum.

Conformément à l'article L.1414-2 du code général des collectivités territoriales, la Commission d'Appel d'Offres a attribué le marché en séance du 13/01/2018, au titulaire CARAIB MOTER pour une période maximum de quatre (4) ans.

DELIBERE

Après l'exposé du Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité (moins 0 abstention(s)) :

- Approuver le lancement du marché susmentionné pour un montant estimé à 735 704,05 € TTC pour la durée maximale de quatre (4) ans, avec le titulaire CARAIB MOTER.
- Autoriser le maire à signer le marché avec l'attributaire.
- Donner mandat pour la suite de la procédure.

.....

Accusé de réception en préfecture 072-219722097-20180201-lmc140100C- DE-1-1
Date de signature : 23/02/18
Date de réception : 15/02/18

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire

Date d'affichage : 26/02/18





SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 1 FÉVRIER 2018

EXTRAIT DE DELIBERATIONS

Présidence : M. Didier LAGUERRE, Maire

Secrétaire : Monsieur Miguel DELINDE, Adjoint au Maire

Le **JEUDI 1 FÉVRIER 2018** à 14h30, le Conseil Municipal de Fort-de-France, convoqué par lettre individuelle adressée au domicile de chacun de ses membres le **26/01/2018** s'est réuni à la Mairie (Centre Administratif) dans la salle affectée à ses délibérations sous la présidence de M. Didier LAGUERRE, Maire.

Nombre de suffrages exprimés : **40** sur **53** en exercice
Procurations : **9**

Sont présents :

M. Didier LAGUERRE, Mme Elisabeth LANDI, Mme Patricia LIDAR, M. Johnny HAJJAR, Mme Patricia ROSELMAC, Mme Annie CHANDEV, Mme Ehone CHALONO, Mme Anne Marie KAMATCHY, M. Claude JOSEPH, Mme Emma LEBEAU, M. Joseph BALTIDE, Mme Ariette SUZANNE, M. Miguel DELINDE, Mme Félise SAVARIAMA, M. Charles-Henri MICHAUX, M. Alex CYPRIA, M. Romule ARTHUS, Mme Jacqueline MIRAM-MARTHE-ROSE, Mme Claude FORMONT, Mme Catherine LEXEE, M. Jean-Philippe EALTASE, M. Marius ETILE, Mme Marie-Aimé DONDON, Mme Marie-Etienne CIZO, M. Luc JOUYE DE GRANDMAISON, Mme Magali GAUTRY, Mme Valérie Nadine ERIN-SALLER, Mme Rolande GRUBO, M. Clément CHARPENTIER-TITY, Mme Marie-Laurence DELOR, Monsieur Max DIEN-AIMEE.

Sont excusés :

M. Yvon FACQUIT procuration à M. Didier LAGUERRE, M. Frantz THODIARD procuration à Mme Patricia LIDAR, M. Patrick HONORE procuration à M. Joseph EALTIDE, M. Alfred TOUSSAINT procuration à Mme Jacqueline MIRAM-MARTHE-ROSE, M. André POIDEVAIN procuration à Mme Emma LEBEAU, Mme Brunette BELFAN procuration à M. Romule ARTHUS, Mme Monique PAMPHILE procuration à Mme Marie-Laurence DELOR, M. Michel BRANCHI procuration à Mme Rolande GRUBO, Mme Marie-France TOUL procuration à M. Clément CHARPENTIER-TITY, M. Miguel LAVENTURE.

Sont absents :

M. Steve MOREAU, M. Alain ALFRED, Mme Bernadette MARVILLE, Mme Christiane BLACODON, M. Antoine VEDERINE, M. Eric BOULANGE, M. Wilfrid FIRMIN, Mme Audrey JACQUES, M. Francis CAROLE, Mme Marie-Line LESDEMA, M. Emile GRACIEN, M. Philippe CRIART.

DOMAINE ET PATRIMOINE

CESSION DU DOMAINE PRIVE COMMUNAL DE RIVE DROITE AU PROFIT DES OCCUPANTS PROPRIETAIRES DES CONSTRUCTIONS : CESSIION AU PROFIT DES AYANTS DROIT DE MADAME BARTHELEMY CARUGE NEE FILIN (MODIFIE CERTAINES DISPOSITIONS DE CELLE DU 16 JUILLET 2015)

Le Maire rappelle que par délibération en date du 16 juillet 2015, le Conseil Municipal a autorisé la cession de la parcelle communale située à Rive Droite Levassor, 23 passage Morne Grage section BD numéro 954, BD numéro 955 et section DD numéro 1094 au profit de M Céliane CARUGE et Madame Barthélémy FILIN, son épouse. Toutefois, cette dernière est décédée le 16 août 2015.

Par conséquent, la cession se fera au profit de ses ayants droit ainsi que le constate un acte de notoriété en date du 31 octobre 2017, moyennant le prix 549,00 € (cinq cent quarante neuf euros)

Le Maire précise que :

- au prix de vente, il y aura lieu d'ajouter les frais accessoires afférents au bornage de la parcelle et à l'acte de vente,
- les parcelles ont fait l'objet d'une estimation par France Domaine, relatée dans la délibération cadre du 17 décembre 2012.

Par conséquent, la cession se fera comme suit :

ACQUEREURS	TERRAINS COMMUNAUX CEDES			PRIX DE VENTE
	REFERENCES CADASTRALES	SURFACE	ADRESSE DU BIEN	
Ayants droit de Mme Barthélémy Marie CARUGE née FILIN	Section BD n° 954, section BD n°955 et section DD n°1094	61 m ²	23 passage Morne Grage	549, 00 €

Le Maire demande à l'Assemblée :

- D'annuler les dispositions de la délibération du 16 juillet 2015 portant sur ce dossier,
- Et de se prononcer sur la cession au profit des ayants droit de Madame Barthélémy CARUGE visés ci dessus aux conditions sus énoncées.

DELIBERE

Après l'exposé du Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité moins 0 abstention(s) :

- D'annuler les dispositions de la délibération du 16 juillet 2015 relative à la cession au profit de Monsieur et Madame Céline CARUGE,
- D'autoriser la vente au profit des ayants droit de cette dernière, comme suit :

ACQUEREURS	TERRAINS COMMUNAUX CEDES			PRIX DE VENTE
	REFERENCES CADASTRALES	SURFACE	ADRESSE DU BIEN	
Ayants droit de Mme Barthélémy Marie CARUGE née FILIN	Section BD n°054, section BD n°055 et section BD n°1094	61 m ²	23 passage Morne Grège	549,00 €

Etant ici précisé qu'au prix de vente, il y aura lieu d'ajouter les frais accessoires afférents au bornage et à l'acte de vente

- De donner tous pouvoirs au Maire ou à tout délégataire dûment mandaté, à l'effet de signer tous les actes et documents relatifs à cette cession.

.....

Accusé de réception en préfecture
072-219722007-20180201-lme139911A-DE-1-1
Date de signature : 23/02/18
Date de réception : 15/02/18
Date d'affichage : 26/02/18

Four extrait certifié conforme,
Le Maire





SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 1 FÉVRIER 2018

EXTRAIT DE DELIBERATIONS

Présidence : M. Didier LAGUERRE, Maire

Secrétaire : Monsieur Miguel DELINDE, Adjoint au Maire

Le **JEUDI 1 FÉVRIER 2018** à 14h30, le Conseil Municipal de Fort-de-France, convoqué par lettre individuelle adressée au domicile de chacun de ses membres le **26/01/2018** s'est réuni à la Mairie (Centre Administratif) dans la salle affectée à ses délibérations sous la présidence de M. Didier LAGUERRE, Maire.

Nombre de suffrages exprimés : **41** sur **53** en exercice
Procurations : **9**

Sont présents :

M. Didier LAGUERRE, Mme Elisabeth LANDI, Mme Patricia LIDAR, M. Johnny HALLAR, Mme Patricia ROSELMAC, Mme Annie CHANDEY, Mme Eliane CHALONO, Mme Anne Marie KAMATCHY, M. Claude JOSEPH, Mme Emma LEBEAU, M. Joseph BALTIDE, Mme Arlette SUZANNE, M. Miguel DELINDE, Mme Félisa SAVARIAMA, M. Charles-Henri MICHAUX, M. Alex CYPRIA, M. Romule ARTHUS, Mme Jacqueline MIRAM-MARTHE-ROSE, Mme Claude FORMONT, Mme Catherine LEXEE, M. Jean-Philippe BALTASE, M. Marius ETILE, Mme Marie-Alphonse DONDON, Mme Marie-Etienne CIZO, M. Luc JOUYE DE GRANDMAISON, Mme Magali GAUTRY, Mme Valerie Nadine ERIN-SALLER, M. Francis CAROLE, Mme Rolande GRUBO, M. Clément CHARPENTIER-TITY, Mme Marie-Laurence DELOR, Monsieur Max BIEN-AIMEE.

Sont excusés :

M. Yvon FACQUIT procuration à M. Didier LAGUERRE, M. Frantz THODIARD procuration à Mme Patricia LIDAR, M. Patrick HONORE procuration à M. Joseph BALTIDE, M. Alfred TOUSSAINT procuration à Mme Jacqueline MIRAM-MARTHE-ROSE, M. André POIDEVAIN procuration à Mme Emma LEBEAU, Mme Brunette BELFAN procuration à M. Romule ARTHUS, Mme Mériquie PAMPHILE procuration à Mme Marie-Laurence DELOR, M. Michel BRANCHI procuration à Mme Rolande GRUBO, Mme Marie-France TOUL procuration à M. Clément CHARPENTIER-TITY, M. Miguel LAVENTURE.

Sont absents :

M. Steeve MOREAU, M. Alain ALFRED, Mme Bernadette MARVILLE, Mme Christiane BLACODON, M. Antoine VEDERINE, M. Eric BOULANGE, M. Wilfrid FIRMIN, Mme Audrey JACQUES, Mme Marie Lise LESDEMA, M. Emile GRACIEN, M. Philippe CRIART.

DOMAINE ET PATRIMOINE

INCORPORATION D'UN "BIEN VACANT SANS MAITRE" DANS LE PATRIMOINE COMMUNAL - AL N° 18

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, et notamment les articles L.1123-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Civil, notamment, son article 713,
Vu le Code du Domaine de l'Etat, notamment ses articles L25, L27bis et ter,
Vu les articles 145 & 147 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004, relative aux libertés et aux responsabilités locales,
Vu les enquêtes préalables réalisées,
Vu l'avis favorable de la commission communale des impôts directs en date du 14 Février 2017
Vu l'arrêté municipal n° 886 du 28 Avril 2017, constatant un immeuble sans maître,
Vu l'affichage sur site en date du 22 Juin 2017
Vu l'avis de publication du 20 Juillet 2017, dans le journal « FRANCE-ANTILLES »

Le Maire informe le Conseil Municipal que la Ville de Fort-de-France a engagé la procédure de Biens Vacants et Sans Maître prévue aux articles 713 Code Civil, L27bis, du code du domaine de l'Etat et L.1123-3 du code Général de la propriété des Personnes Publiques, concernant un immeuble sis, angle des rues Ti Doudou et Désiré GIRARD, cadastré à Fort-de-France section AL n°18 pour une contenance 253 m², inscrit au service du cadastre au nom de « Eernardin PAMPHILE ».

Il rappelle la réglementation applicable et la procédure d'attribution à la Commune en précisant qu'en vertu de l'article 713 du Code Civil, les biens qui n'ont pas de maître appartiennent à la Commune sur le territoire de laquelle ils sont situés. De plus, l'article L27 bis, du Code du domaine de l'Etat stipule que lorsqu'un immeuble n'a pas de propriétaire connu et que les contributions foncières y afférentes n'ont pas été acquittées depuis plus de trois ans, cette situation est constatée par arrêté du Maire, après avis de la Commission Communale des Impôts Directs.

Le Maire informe, qu'à défaut pour le propriétaire de se faire connaître dans un délai de six (6) mois à compter de la dernière des mesures de publicité prévue par le Code Général de la propriété des Personnes Publiques, le bien immobilier concerné est présumé sans maître.

Le Maire déclare que le bien cadastré à Fort-de-France section AL n° 18, n'a pas de propriétaire connu et que les taxes foncières y afférentes n'ont pas été acquittées depuis plus de trois (3) ans. Un arrêté constatant le bien vacant et sans maître a ainsi été pris le 28 Avril 2017, sous le numéro : **886** et a fait l'objet d'une publication, d'un affichage et de notifications conformément à la réglementation applicable.

Le Maire précise qu'aucun propriétaire ne s'est manifesté pendant le délai de six(6) mois et qu'en conséquence l'immeuble cadastré à Fort-de-France section AL n° 18 est présumé sans maître et que la Commune ne renonce pas à ce droit d'incorporer ce bien dans son patrimoine privé.

DELIBERE

Après l'exposé du Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité moins 0 abstention(s) :

- D'approuver l'intégration dans le domaine communal d'un immeuble sis, « Angle des rues Ti doudou et Désiré Girard », cadastré à Fort de France section AL n° 18, d'une contenance de 253 m², classé en Bien Vacant et Sans Maître, en application des articles 713 du code civil, L.27bis du Code du domaine de l'Etat, L1123-3 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son délégataire à prendre l'arrêté constatant l'incorporation de cet immeuble dans le domaine Communal qui sera publié au bureau des Hypothèques dont il relève;
- Que la ville s'appropriera ce bien, d'une valeur vénale à déterminer, dans les conditions prévues par les textes en vigueur et affectera ce bien en réserve foncière ;
- D'habiliter Monsieur le Maire, son délégataire, ou toute autre personne dûment autorisée, à signer tous actes et documents afférents à ce transfert foncier au profit de la Ville et à acquitter tous les frais de publicité.

.....

Accusé de réception en préfecture
972 219722097 20180201 Ime140040-
DE-1-1
Date de signature : 23/02/18
Date de réception : 15/02/18
Date d'affichage : 26/02/18

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire





SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 1 FÉVRIER 2018

EXTRAIT DE DELIBERATIONS

Présidence : M. Didier LAGUERRE, Maire
Secrétaire : Monsieur Miguel DELINDE, Adjoint au Maire

Le **JEUDI 1 FÉVRIER 2018** à 14h30, le Conseil Municipal de Fort-de-France, convoqué par lettre individuelle adressée au domicile de chacun de ses membres le **26/01/2018** s'est réuni à la Mairie (Centre Administratif) dans la salle affectée à ses délibérations sous la présidence de M. Didier LAGUERRE, Maire.

Nombre de suffrages exprimés : **40** sur **53** en exercice
Procurations : **9**

Sont présents :

M. Didier LAGUERRE, Mme Elisabeth LANDI, Mme Patricia LIDAR, M. Johnny HAJJAR, Mme Patricia ROSELMAC, Mme Annie CHANDEY, Mme Eliane CHALONO, Mme Anne Marie KAMATCHY, M. Claude JOSEPH, Mme Emma LEBEAU, M. Joseph BALTIDE, Mme Arlette SUZANNE, M. Miguel DELINDE, Mme Félixe SAVARIAMA, M. Charles-Henri MICHAUX, M. Alex CYPRIA, M. Romule ARTHUS, Mme Jacqueline MIRAM-MARTHE-ROSE, Mme Claude FORMONT, Mme Catherine LEXEE, M. Jean-Philippe BALTASE, M. Marius ETILE, Mme Marie-Alphonse DONDON, Mme Mario-Etienne CIZO, M. Luc JUYE DE GRANDMAISON, Mme Magali GAUTRY, Mme Valérie Nadine ERIN-SALLER, Mme Rolande GRUBO, M. Clément CHARPENTIER-TITY, Mme Marie-Laurence DELOR, Monsieur Max BIEN-AIMEE.

Sont excusés :

M. Yvon PACQUIT procuration à M. Didier LAGUERRE, M. Frantz THODIARD procuration à Mme Patricia LIDAR, M. Patrick HONORE procuration à M. Joseph BALTIDE, M. Alfred TOUSSAINT procuration à Mme Jacqueline MIRAM-MARTHE-ROSE, M. André POIDEVAIN procuration à Mme Emma LEBEAU, Mme Brunette BELFAN procuration à M. Romule ARTHUS, Mme Monique PAMPHILE procuration à Mme Marie-Laurence DELOR, M. Michel ERANCHI procuration à Mme Rolande GRUBO, Mme Marie-France TOUL procuration à M. Clément CHARPENTIER-TITY
M. Miguel LAVENTURE.

Sont absents :

M. Steeve MOREAU, M. Alain ALFRED, Mme Bernadette MARVILLE, Mme Christiane BLACODON, M. Antoine VEDERINE, M. Eric BOULANGE, M. Wilfrid FIRMIN, Mlle Audrey JACQUES, M. Francis CAROLE, Mme Marie Line LESDEMA, M. Emile GRACIEN, M. Philippe CRIART.

FOUNCTION PUBLIQUE

ACCOMPAGNEMENT SOCIAL DU PERSONNEL

Le Maire propose dans le cadre de l'action sociale du personnel municipal et en l'absence de prestations dispensées par le Comité d'Œuvres Sociales de la ville de Fort-de-France, de mettre en place un dispositif d'accompagnement qui s'organiserait autour d'axes comme la famille, la rentrée scolaire, la culture et l'activité sportive.

La participation de la ville en faveur du personnel pourrait s'établir de la manière suivante sur présentation d'une demande écrite accompagnée des justificatifs :

- naissance d'un enfant, mariage de l'agent, décès d'un conjoint, d'un enfant : 100€,
- aide rentrée scolaire : 50€ par enfant scolarisé jusqu'à l'âge de 16 ans,
- participation cadeaux de Noël : 30€ par enfant scolarisé jusqu'à l'âge de 16 ans,
- un tarif préférentiel (50%) pour les inscriptions des agents aux ateliers du SERMAC, à l'EMAPS, dans les garderies des écoles.

DELIBERE

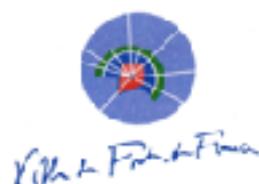
Après l'exposé du Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité moins 0 abstention(s) :

- D'autoriser le Maire à mettre en place le dispositif d'accompagnement social du personnel proposé,
- D'autoriser le Maire ou toute personne dûment déléguée à exécuter la présente décision.

Accusé de réception en préfecture
972-219722097-20180201-lmc140046-DE-1-1
Date de signature : 23/02/18
Date de réception : 15/02/18
Date d'affichage : 26/02/18

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire





SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 1 FÉVRIER 2018

EXTRAIT DE DELIBERATIONS

Présidence : M. Didier LAGUERRE, Maire

Secrétaire : Monsieur Miguel DELINDE, Adjoint au Maire

Le **JEUDI 1 FÉVRIER 2018** à 14h30, le Conseil Municipal de Fort-de-France, convoqué par lettre individuelle adressée au domicile de chacun de ses membres le **26/01/2018** s'est réuni à la Mairie (Centre Administratif) dans la salle affectée à ces délibérations sous la présidence de M. Didier LAGUERRE, Maire.

Nombre de suffrages exprimés : **41** sur **53** en exercice
Procurations : **9**

Sont présents :

M. Didier LAGUERRE, Mme Elisabeth LANDI, Mme Patricia LIDAR, M. Johnny HAJJAR, Mme Patricia ROSELMAC, Mme Annie CIANDEY, Mme Ebane CIALONC, Mme Anne Marie KAMATCHY, M. Claude JOSEPH, Mme Emma LEBEAU, M. Joseph BALTIDE, Mme Arlette SUZANNE, M. Miguel DELINDE, Mme Félise SAVARIAMA, M. Charles-Henri MICHAUX, M. Alex CYPRIA, M. Romule ARTHUS, Mme Jacqueline MIRAM-MARTHE-ROSE, Mme Claude FORMONT, Mme Catherine LEXEE, M. Jean-Philippe BALTASE, M. Martin ETILE, Mme Marie-Aimée DONDON, Mme Marie-Etienne CIZO, M. Luc-JOUYE DE GRANDMAISON, Mme Magali GAUTRY, Mme Valérie Nadine ERIN-SALLER, M. Francis CAROLE, Mme Rolande GRUBO, M. Clément CHARPENTIER-TITY, Mme Marie-Laurence DELOR, Monsieur Max BIEN-AIMEE.

Sont excusés :

M. Yvon PACQUIT procuration à M. Didier LAGUERRE, M. Frantz THODIARD procuration à Mme Patricia LIDAR, M. Patrice HONORE procuration à M. Joseph BALTIDE, M. Alfred TOUSSAINT procuration à Mme Jacqueline MIRAM-MARTHE-ROSE, M. André FOUCHEVAIN procuration à Mme Emma LEBEAU, Mme Brunette BELFAN procuration à M. Romule ARTHUS, Mme Monique PAMPHILE procuration à Mme Marie-Laurence DELOR, M. Michel BRANCHI procuration à Mme Rolande GRUBO, Mme Marie-France TOUL procuration à M. Clément CHARPENTIER-TITY.
M. Miguel LAVENTURE.

Sont absents :

M. Steeve MOREAU, M. Alain ALFRED, Mme Bernadette MARVILLE, Mme Christiane BLACODON, M. Antoine VEDERINE, M. Eric BOULANGE, M. Wilfrid FIRMIN, Mlle Audrey JACQUES, Mme Marie-Line LESDEMA, M. Emile GRACIEN, M. Philippe CRIART.

COMMANDE PUBLIQUE

**CONVENTION TRANSACTIONNELLE AVEC SOMATRAS
DANS LE CADRE DE TRAVAUX D'ETANCHEITE
REALISES AU CENTRE CULTUREL J-M SERRAULT**

Le Maire expose :

Le Centre Culturel Jean-Marie Serrault accueille des ateliers culturels, regroupant au maximum 60 personnes et occasionnellement des manifestations. Il peut accueillir jusqu'à 275 personnes.

Compte tenu de l'âge du bâtiment, des travaux de réparation et d'entretien sont prévus pour assurer la sécurité et pérenniser les activités. Cependant, suite à une dégradation de la toiture, une intervention provisoire et urgente en matière d'étanchéité s'est imposée afin d'assurer la mise hors d'eau du bâtiment, ainsi que la protection de la structure porteuse et des installations notamment électriques du bâtiment.

La société SOMATRAS a été sollicitée pour rapidement procéder aux travaux hors cadre juridique. La Ville souhaite régulariser cette situation par le biais d'une convention transactionnelle. Après présentation de la facture et vérification de la prestation exécutée, la ville s'engage à mandater une indemnité totale, forfaitaire et définitive de 32 601,97 € TTC.

Il est proposé au Conseil de se prononcer sur ledit projet de convention transactionnelle concernant les prestations réalisées par la société SOMATRAS.

DELIBERE

- D'approuver la présente convention transactionnelle avec le prestataire SOMATRAS,
- D'autoriser le maire à signer ladite convention d'un montant de 32 601,97 € TTC,
- De donner mandat au Maire pour la suite de la procédure.

.....

Accusé de réception en préfecture

Pour extrait certifié conforme,

972-219722097-20180201-lmc140101A-DE-1-1
Date de signature : 23/02/18
Date de réception : 15/02/18
Date d'affichage : 26/02/18

Le Maire





SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 1 FÉVRIER 2018

EXTRAIT DE DELIBERATIONS

Présidence : M. Didier LAGUERRE, Maire
Secrétaire : Monsieur Miguel DELINDE, Adjoint au Maire

Le **JEUDI 1 FÉVRIER 2018** à 14h30, le Conseil Municipal de Port-de-France, convoqué par lettre individuelle adressée au domicile de chacun de ses membres le **26/01/2018** s'est réuni à la Mairie (Centre Administratif) dans la salle affectée à ses délibérations sous la présidence de M. Didier LAGUERRE, Maire.

Nombre de suffrages exprimés : **40** sur **53** en exercice
Procurations : **9**

Sont présents :

M. Didier LAGUERRE, Mme Elisabeth LANDI, Mme Patricia LIDAR, M. Johnny HAJJAR, Mme Patricia ROSELMAC, Mme Annie CHANDEY, Mme Eliane CHALONO, Mme Anne Marie KAMATCHY, M. Claude JOSEPH, Mme Emma LEREAU, M. Joseph BALTIDE, Mme Arlette SUZANNE, M. Miguel DELINDE, Mme Félix SAVARIAMA, M. Charles-Henri MICHAUX, M. Alex CYPRIA, M. Romulo ARTHUS, Mme Jacqueline MIRAM-MARTHE-ROSE, Mme Claude FORMONT, Mme Catherine LEXEE, M. Jean-Philippe BALTASE, M. Marius ETILE, Mme Marie-Alphonse DONDON, Mme Marie-Etienne CIZO, M. Luc JOUYE DE GRANDMAISON, Mme Magali GAUTRY, Mme Valérie Nadine ERIN-SALLER, Mme Rolande GRUBO, M. Clément CHARPENTIER-TITY, Mme Marie-Laurence DELOR, Monsieur Max BIEN-AIMEE.

Sont excusés :

M. Yvon PACQUIT procuration à M. Didier LAGUERRE, M. Frantz THODIARD procuration à Mme Patricia LIDAR, M. Patrick HONGRE procuration à M. Joseph BALTIDE, M. Alfred TOUSSAINT procuration à Mme Jacqueline MIRAM-MARTHE-ROSE, M. André POILLEVAIN procuration à Mme Emma LEREAU, Mme Brunette BELFAN procuration à M. Romulo ARTHUS, Mme Monique PAMPHILE procuration à Mme Marie-Laurence DELOR, M. Michel BRANCHI procuration à Mme Rolande GRUBO, Mme Marie-Françoise TOUL procuration à M. Clément CHARPENTIER-TITY, M. Miguel LAVENTURE.

Sont absents :

M. Steeve MOREAU, M. Alain ALFRED, Mme Bernadette MARVILLE, Mme Christiane ELACODON, M. Antoine VEDERINE, M. Eric BOULANGE, M. Wilfrid FIRMIN, Mme Audrey JACQUES, M. Francis CAROLE, Mme Marie-Line LESDEMA, M. Emile GRACIEN, M. Philippe CRIART.

FONCTION PUBLIQUE

LEVÉE DE LA PRESCRIPTION QUADRIENNALE REMBOURSEMENT A MONSIEUR ROGER LARQUE

Le Maire expose :

Lors de la reconstitution de carrière de Monsieur Roger LARQUE, Animateur Principal 1^{ère} classe, des anomalies ont été constatées sur les indices qui lui ont été appliqués et ceux correspondants à la grille de son grade.

Ces erreurs qui se sont produites avant l'installation du logiciel RH, ont occasionné un manque à gagner de 4 203,69 €.

Il est ainsi demandé au Conseil Municipal de lever la prescription quadriennale pour permettre la régularisation des rappels de rémunération générés par la révision de la situation administrative de Monsieur Roger LARQUE.

Cette dépense sera supportée par le budget communal (comptes 64111 et 6472).

DELIBERE

Après l'exposé du Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité moins 0 abstention(s) :

- D'autoriser le Maire à lever la prescription quadriennale pour permettre les rappels de rémunération générés par la révision de la situation administrative de Monsieur Roger LARQUE,
- D'autoriser le Maire ou toute personne dûment déléguée à exécuter la présente décision.

.....

Accusé de réception en préfecture 972-219722097-20180201-Jme140048A- DE-1-1

Four extrait certifié conforme,
Le Maire

Date de signature : 23/02/18
Date de réception : 15/02/18
Date d'affichage : 26/02/18





SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 1 FÉVRIER 2018

EXTRAIT DE DELIBERATIONS

Présidence : M. Didier LAGUERRE, Maire
Secrétaire : Monsieur Miguel DELINDE, Adjoint au Maire

Le **JEUDI 1 FÉVRIER 2018** à 14h30, le Conseil Municipal de Fort-de-France, convoqué par lettre individuelle adressée au domicile de chacun de ses membres le **26/01/2018** s'est réuni à la Mairie (Centre Administratif) dans la salle affectée à ses délibérations sous la présidence de M. Didier LAGUERRE, Maire.

Nombre de suffrages exprimés : **40** sur **53** en exercice
Procurations : **9**

Sont présents :

M. Didier LAGUERRE, Mme Elisabeth LANDI, Mme Patricia LIDAR, M. Johnny HAJJAR, Mme Patricia ROSELMAC, Mme Annie CHANDEY, Mme Eliane CHALONG, Mme Anne Marie KAMATCHY, M. Claude JOSEPH, Mme Emma LEBEAU, M. Joseph BALTIDE, Mme Arlette SUZANNE, M. Miguel DELINDE, Mme Féïxe SAVARIAMA, M. Charles-Henri MICHAUX, M. Alex CYPEIA, M. Romule ARTHUS, Mme Jacqueline MIRAM-MARTHE-ROSE, Mme Claude FORMONT, Mme Catherine LEXEE, M. Jean-Philippe BALTASE, M. Marius ETILE, Mme Marie-Alphonse DONDON, Mme Marie-Etienne CIZO, M. Luc JOUYE DE GRANDMAISON, Mme Magali GAUTRY, Mme Valérie Nadine ERIN-SALLER, Mme Rolande GRUBO, M. Clément CHARPENTIER-TITY, Mme Marie-Laurence DELOR, Monsieur Max BIEN-AIMEE.

Sont excusés :

M. Yvon PACQUIT procuration à M. Didier LAGUERRE, M. Frantz THODIARD procuration à Mme Patricia LIDAR, M. Patrick HONORE procuration à M. Joseph BALTIDE, M. Alfred TOUSSAINT procuration à Mme Jacqueline MIRAM-MARTHE-ROSE, M. André POIDEVAIN procuration à Mme Emma LEBEAU, Mme Brunette BELFAN procuration à M. Romule ARTHUS, Mme Monique PAMPHILE procuration à Mme Marie-Laurence DELOR, M. Michel BRANCHI procuration à Mme Rolande GRUBO, Mme Marie-France TOUL procuration à M. Clément CHARPENTIER-TITY, M. Miguel LAVENTURE.

Sont absents :

M. Steeve MOREAU, M. Akain ALFRED, Mme Bernadette MARVILLE, Mme Christiane ELACODON, M. Antoine VEDERINE, M. Eric BOULANGE, M. Wilfrid FIRMIN, Mlle Audrey JACQUES, M. Francis CAROLE, Mme Marie-Line LESDEMA, M. Eirile GRACIEN, M. Philippe CRIART.

FINANCES LOCALES

SUBVENTIONS ASSOCIATIONS - CARNAVAL 2018

Le Maire expose :

Dans le cadre de la mise en place par la ville de la politique d'accompagnement et de valorisation du carnaval, enjeu de développement social, économique et de promotion touristique, le Maire soumet au Conseil Municipal des propositions d'attributions de subventions aux associations.

Cette action vise à accompagner des projets ayant pour objectifs de :

- valoriser le carnaval comme élément essentiel de notre patrimoine culturel,
- prendre en compte la dimension socioculturelle de l'événement,
- mettre en cohérence des actions favorisant l'attractivité et le développement touristique de la Ville.

Pour accompagner les associations ayant présenté une demande d'aide pour l'organisation de manifestations prenant en compte les enjeux et les objectifs précités, la participation de la Ville se fait sous deux aspects :

- Une valorisation des moyens logistiques mis à disposition,
- Une participation sous forme de subvention en complément de la capacité d'autofinancement de l'association demandeuse.

Associations	Projets	Coût de l'opération	Sommes demandées	Participation en moyens logistiques	Subventions proposées
Association Carnaval Foyal	Organisation élection des Reines du carnaval de Fort-de-France et sorties du Varel.	10 000,00 €	4 500,00 €	3 000,00 €	1 500,00 €
Tanbou B5 Kannal	Organisation « Jeu Ouvé » à Fort-de-France	1 500,00 €	1 000,00 €	0,00 €	500,00 €
Alliance 972	Organisation carnaval des quartiers Secteur d'accueil : Dillen	22 575,00 €	4 000,00 €	3 000,00 €	1 000,00 €

Moyens logistiques : Abris électrifiés ou non, praticables, chaises, tables, Grand carbet, mise à disposition du domaine public, barrières, collation, sonorisation, sécurité sanitaire et publique.

Le montant de ces subventions s'élève à trois euros (3 000,00 €). Cette somme est imputée du budget carnaval 2018.

DELIBERE

Après l'exposé du Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité moins 0 abstention(s) :

- De valider la somme allouée aux subventions, soit 3 000,00 € répartis comme suit :

- ASSOCIATION CARNAVAL FOYAL : 1 500,00 €
- TANBOU BÔ KANNAL : 500,00 €
- ALLIANCE 972 : 1 000,00 €

- De donner au Maire mandat pour accorder aux associations ci-dessus désignées les subventions énoncées.

.....

Accusé de réception en préfecture 972-219722097-20180201-lmc140084- DE-1-1
Date de signature : 23/02/18
Date de réception : 15/02/18
Date d'affichage : 26/02/18

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire





SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 1 FÉVRIER 2018

EXTRAIT DE DELIBERATIONS

Présidence : M. Didier LAGUERRE, Maire

Secrétaire : Monsieur Miguel DELINDE, Adjoint au Maire

Le **JEUDI 1 FÉVRIER 2018** à 14h30, le Conseil Municipal de Fort-de-France, convoqué par lettre individuelle adressée au domicile de chacun de ses membres le **26/01/2018** s'est réuni à la Mairie (Centre Administratif) dans la salle affectée à ses délibérations sous la présidence de M. Didier LAGUERRE, Maire.

Nombre de suffrages exprimés : **34** sur **53** en exercice
Procurations : **9**

Sont présents :

M. Didier LAGUERRE, Mme Elisabeth LANDI, Mme Patricia LIDAR, M. Johnny HALLIAR, Mme Patricia ROSELMAC, Mme Annie CHANDESY, Mme Etiane CHALONG, Mme Anne Marie KAMATCHY, M. Claude JOSEPH, Mme Emma LEBEAU, M. Joseph BALTIDE, Mme Arlette SUZANNE, M. Miguel DELINDE, Mme Félix SAVARIAMA, M. Charles-Henri MICHAUX, M. Alex CYPRIA, M. Romule ARTHUS, Mme Jacqueline MIRAM-MARTHE-ROSE, Mme Claude FORMONT, Mme Catherine LEXEE, M. Jean-Philippe BALTASE, M. Marius ETLE, Mme Marie-Alphonse DONDON, Mme Marie-Etienne CIZO, M. Luc JOUYE DE GRANDMAISON, Mme Magali GAUTRY, Mme Valérie Nadine ERIN-SALLEK, Mme Rolande GRUBO, M. Clément CHARPENTIER-TITY, Mme Marie-Laurence DELOR, Monsieur Max ELEN AIMEE.

Sont excusés :

M. Yvon PACQUIT procuration à M. Didier LAGUERRE, M. Frantz THODIARD procuration à Mme Patricia LIDAR, M. Patrick HONORE procuration à M. Joseph BALTIDE, M. Alfred TOUSSAINT procuration à Mme Jacqueline MIRAM-MARTHE-ROSE, M. André POIDEVAIN procuration à Mme Emma LEBEAU, Mme Brunette BELFAN procuration à M. Romule ARTHUS, Mme Monique PAMPHILE procuration à Mme Marie-Laurence DELOR, M. Michel BRANCHI procuration à Mme Rolande GRUBO, Mme Marie-France TOUL procuration à M. Clément CHARPENTIER-TITY, M. Miguel LAVENTURE.

Sont absents :

M. Steve MOREAU, M. Alain ALFRED, Mme Bernadette MARVILLE, Mme Christiane BLACODON, M. Antoine VEDERINE, M. Eric ROUILANGE, M. Wilfrid FIRMIN, Mlle Audrey JACQUES, M. Francis CAROLE, Mme Marie-Line LESDEMA, M. Emile GRACIEN, M. Philippe CRIART.

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SEMAM (SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE DES ABATTOIRS DE LA MARTINIQUE)

Le Maire expose :

Suite à la démission de Madame CONCONNE Catherine, le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur la désignation d'un représentant de la ville au sein du Conseil d'Administration de la SEMAM.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de désigner, Monsieur **Alex CYPRIA**, Conseiller municipal.

DELIBERE

Après l'exposé du Maire, le Conseil Municipal décide à 34 voix pour, 0 contre(s), 0 abstention(s) :

- De désigner **Monsieur Alex CYPRIA**, Conseiller Municipal en qualité de représentant de la Ville au sein du Conseil d'Administration de la SEMAM.

Accusé de réception en préfecture
972-219722097-20180201-lme146331B-DE-1-1
Date de signature : 23/02/18
Date de réception : 15/02/18
Date d'affichage : 26/02/18

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire





SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 1 FÉVRIER 2018

EXTRAIT DE DELIBERATIONS

Présidence : M. Didier LAGUERRE, Maire

Secrétaire : Monsieur Miguel DELINDE, Adjoint au Maire

Le **JEUDI 1 FÉVRIER 2018** à 14h30, le Conseil Municipal de Fort-de-France, convoqué par lettre individuelle adressée au domicile de chacun de ses membres le **26/01/2018** s'est réuni à la Mairie (Centre Administratif) dans la salle affectée à ses délibérations sous la présidence de M. Didier LAGUERRE, Maire.

Nombre de suffrages exprimés : **40** sur **53** en exercice
Procurations : **9**

Sont présents :

M. Didier LAGUERRE, Mme Elisabeth LANDI, Mme Patricia LIDAR, M. Johnny HALIAR, Mme Patricia ROSELMAC, Mme Annie CHANDEY, Mme Eliane CHALONO, Mme Anne Marie KAMATCHIY, M. Claude JOSEPH, Mme Emma LEBEAU, M. Joseph BALTIDE, Mme Arlette SUZANNE, M. Miguel DELINDE, Mme Félise SAVARIAMA, M. Charles-Henri MICHAUX, M. Alex CYPRIA, M. Romule AKIHIUS, Mme Jacqueline MIRAM-MARTHE-ROSE, Mme Claude FORMONT, Mme Catherine LEXEE, M. Jean-Philippe BALTASE, M. Marius ETILE, Mme Marie-Alphonse DONDON, Mme Marie-Etienne CIZO, M. Luc JOUYE DE GRANDMAISON, Mme Magali GAUTRY, Mme Valérie Nadine ERIN-SALLER, Mme Rokande GRUBO, M. Clément CHARPENTIER-TITY, Mme Marie-Laurence DELOR, Monsieur Max DIEN-AIMEE.

Sont excusés :

M. Yvon PACQUIT procuration à M. Didier LAGUERRE, M. Frantz THODIARD procuration à Mme Patricia LIDAR, M. Patrick HONORE procuration à M. Joseph BALTIDE, M. Alfred TOUSSAINT procuration à Mme Jacqueline MIRAM-MARTHE-ROSE, M. André POIDEVAIN procuration à Mme Emma LEBEAU, Mme Brunette BELFAN procuration à M. Romule AKIHIUS, Mme Monique PAMPHILE procuration à Mme Marie-Laurence DELOR, M. Michel BRANCHI procuration à Mme Rokande GRUBO, Mme Marie-France TOUL procuration à M. Clément CHARPENTIER-TITY, M. Miguel LAVENTURE.

Sont absents :

M. Steeve MOREAU, M. Alain ALFRED, Mme Bernadette MARVILLE, Mme Christiane BLACDON, M. Antoine VEDERINE, M. Eric DOULANGE, M. Wilfrid FIRMIN, Mlle Audrey JACQUES, M. Francis CARCLE, Mme Marie Line LESDEMA, M. Emile GRACIEN, M. Philippe CRIART.

DOMAINE ET PATRIMOINE

CESSION DU DOMAINE PRIVE COMMUNAL DE RIVE DROITE AU PROFIT DES OCCUPANTS PROPRIETAIRES DES CONSTRUCTIONS : CESSION AU PROFIT DE MADAME GERMAINE BITIER

Le Maire rappelle que par délibération en date du 17 décembre 2012, le Conseil Municipal a autorisé la mise en œuvre du programme de cession du domaine privé communal de Rive Droite Levassor Morne Abélard au profit des occupants propriétaires des constructions, dans le cadre du dispositif mis en place par délibération du 24 septembre 2002.

Le Maire informe l'assemblée que, dans le cadre de cette opération, Madame Germaine BITIER a effectué l'ensemble des formalités nécessaires à la finalisation de son dossier.

Par conséquent, la cession se fera à son profit comme suit :

ACQUEREUR	TERRAIN COMMUNAL CEDE			PRIX DE VENTE
	REFERENCES CADASTRALES	SURFACE	ADRESSE DU BIEN	
Mme Germaine BITIER	Section ED n° 1133	02 m²	14 Passage Enana LUC	512,00 €

Le Maire précise que :

- A chaque prix de vente, il y aura lieu d'ajouter les frais accessoires afférents au bornage de la parcelle et à l'acte de vente,
- en cas de décès de l'attributaire initial en cours de procédure, la cession se fera au profit de ses héritiers et ayants droits aux conditions présentement énoncées.
- la parcelle a fait l'objet d'une estimation par France Domaine, relatée dans la délibération cadre du 17 décembre 2012.

Le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur la cession au profit de Madame Germaine BITIER aux conditions sus énoncées.

DELIBERE

Après l'exposé du Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité moins 0 abstention(s) :

- D'autoriser la vente au profit de Madame Germaine BITIER comme suit :

ACQUEREUR	TERRAIN COMMUNAL CEDE			PREX DE VENTE
	REFERENCES CADASTRALES	SURFACE	ADRESSE DU BIEN	
Mme Germaine BITIER	Section BD n° 1133	32 m ²	14 Passage Emma LUC	512,00 €

Etant ici précisé que :

- à chaque prix de vente, il y aura lieu d'ajouter les frais accessoires afférents au bornage et à l'acte de vente
- en cas de décès de l'attributaire initial au cours de la procédure, la cession se fera au profit des héritiers ou ayants droit aux conditions présentement énoncées.

- De donner tous pouvoirs au Maire ou à tout délégataire dûment mandaté, à l'effet de signer tous les actes et documents relatifs aux cessions.

Accusé de réception en préfecture
972-219722097-20180201-lmc139913A-DE-1-1
Date de signature : 23/02/18
Date de réception : 15/02/18
Date d'affichage : 26/02/18

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire





SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 1 FÉVRIER 2018

EXTRAIT DE DELIBERATIONS

Présidence : M. Didier LAGUERRE, Maire
Secrétaire : Monsieur Miguel DELINDE, Adjoint au Maire

Le **JEUDI 1 FÉVRIER 2018** à 14h30, le Conseil Municipal de Fort de France, convoqué par lettre individuelle adressée au domicile de chacun de ses membres le **26/01/2018** s'est réuni à la Mairie (Centre Administratif) dans la salle affectée à ses délibérations sous la présidence de M. Didier LAGUERRE, Maire.

Nombre de suffrages exprimés : **41** sur **53** en exercice
Procurations : **9**

Sont présents :

M. Didier LAGUERRE, Mme Elisabeth LANDI, Mme Patricia LIDAR, M. Johnny HAJJAR, Mme Patricia KESLMAC, Mme Annie CHANLEY, Mme Etiane CHALONC, Mme Anne Marie KAMATCHY, M. Claude JOSEPH, Mme Evuna LEBEAU, M. Joseph BALTIDE, Mme Arlette SUZANNE, M. Miguel DELINDE, Mme Félice SAVARIAMA, M. Charles-Henri MICHAUX, M. Alex CYPRIA, M. Romulo ARTHUS, Mme Jacqueline MIRAM-MARTHE-ROSE, Mme Claude FORMONT, Mme Catherine LEXEE, M. Jean-Philippe BALTASE, M. Marius ETILE, Mme Marie-Alphonse DONDON, Mme Marie-Etienne CIZO, M. Luc JOUYE DE GRANDMAISON, Mme Magali GAUTRY, Mme Valérie Nadine ERIN-SALLER, M. Francis CARCLE, Mme Rolande GRUBO, M. Clément CHARPENTIER-TITY, Mme Marie-Laurence DELOR, Monsieur Max BIEN-AIMEE.

Sont excusés :

M. Yvon PACQUIT procuration à M. Didier LAGUERRE, M. Frantz THODIARD procuration à Mme Patricia LIDAR, M. Patrick HONORE procuration à M. Joseph BALTIDE, M. Alfred TOUSSAINT procuration à Mme Jacqueline MIRAM-MARTHE-ROSE, M. André POIDEVAIN procuration à Mme Evuna LEBEAU, Mme Brunette BELFAN procuration à M. Romulo ARTHUS, Mme Monique PAMPHILE procuration à Mme Marie-Laurence DELOR, M. Michel BRANCHI procuration à Mme Rolande GRUBO, Mme Marie-France TOUL procuration à M. Clément CHARPENTIER-TITY.
M. Miguel LAVENTURE.

Sont absents :

M. Steve MOREAU, M. Alain ALFRED, Mme Bernadette MARVILLE, Mme Christiane ELACODON, M. Antoine VEDERINE, M. Eric BOULANGE, M. Wilfrid FIRMIN, Mlle Audrey JACQUES, Mme Marie-Line LESDEMA, M. Emile GRACIEN, M. Philippe CRIART.

DOMAINE ET PATRIMOINE

INCORPORATION D'UN "BIEN VACANT SANS MAÎTRE" DANS LE DOMAINE COMMUNAL - AP 714

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, et notamment les articles L.1123-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Civil, notamment, son article 713,
Vu le Code du Domaine de l'Etat, notamment ses articles L25, L27bis et ter,
Vu les articles 146 & 147 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004, relative aux libertés et aux responsabilités locales,
Vu les enquêtes préalables réalisées,
Vu l'avis favorable de la commission communale des impôts directs en date du 14 Février 2017
Vu l'arrêté municipal n° 898 du 2 Mai 2017, constatant un immeuble sans maître,
Vu l'affichage sur site en date du 22 Juin 2017
Vu l'avis de publication du 20 Juillet 2017, dans le journal « FRANCE-ANTILLES »

Le Maire informe le Conseil Municipal que la Ville de Fort-de-France a engagé la procédure de Biens Vacants et Sans Maître prévue aux articles 713 Code Civil, L27bis, du code du domaine de l'Etat et L.1123-3 du code Général de la propriété des Personnes Publiques, concernant un immeuble sis 18, rue de la tranquillité, cadastré à Fort-de-France section AP n° 714 pour une contenance 52 m², inscrit au service du cadastre au nom de « Antoinette Louise VENTOSE ».

Il rappelle la réglementation applicable et la procédure d'attribution à la Commune en précisant qu'en vertu de l'article 713 du Code Civil, les biens qui n'ont pas de maître appartiennent à la Commune sur le territoire de laquelle ils sont situés. De plus, l'article L27 bis, du Code du domaine de l'Etat stipule que lorsqu'un immeuble n'a pas de propriétaire connu et que les contributions foncières y afférentes n'ont pas été acquittées depuis plus de trois ans, cette situation est constatée par arrêté du Maire, après avis de la Commission Communale des Impôts Directs.

Le Maire informe, qu'à défaut pour le propriétaire de se faire connaître dans un délai de six (6) mois à compter de la dernière des mesures de publicité prévue par le Code Général de la propriété des Personnes Publiques, le bien immobilier concerné est présumé sans maître.

Le Maire déclare que le bien cadastré à Fort-de-France section AP n° 714, n'a pas de propriétaire connu et que les taxes foncières y afférentes n'ont pas été acquittées depuis plus de trois (3) ans. Un arrêté constatant le bien vacant et sans maître a ainsi été pris le 2 Mai 2017, sous le numéro : **898** et a fait l'objet d'une publication, d'un affichage et de notifications conformément à la réglementation applicable.

Le Maire précise qu'aucun propriétaire ne s'est manifesté pendant le délai de six(6) mois et qu'en conséquence l'immeuble cadastré à Fort-de-France section AP n° 714 est présumé sans maître et que la Commune ne renonce pas à ce droit d'incorporer ce bien dans son patrimoine privé.

DELIBERE

Après l'exposé du Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité moins 0 abstention(s) :

- D'approuver l'intégration dans le domaine communal d'un immeuble sis 18, rue de la Tranquillité, cadastré à Fort-de-France section AP n° 714 d'une contenance de 52 m², classé en Bien Vacant et Sans Maître, en application des articles 713 du code civil, L.27bis du Code du domaine de l'Etat, L1123-3 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son délégataire à prendre l'arrêté constatant l'incorporation de cet immeuble dans le domaine Communal qui sera publié au bureau des Hypothèques dont il relève;
- Que la ville s'appropriera ce bien, d'une valeur vénale à déterminer, dans les conditions prévues par les textes en vigueur et affectera ce bien en réserve foncière ;
- D'habiliter Monsieur le Maire, son délégataire, ou toute autre personne dûment autorisée, à signer tous actes et documents afférents à ce transfert foncier au profit de la Ville et à acquitter tous les frais de publicité.

.....

Accusé de réception en préfecture 972-219722097-20180201-lmc:40043- DE-1-1
Date de signature : 23/02/18
Date de réception : 15/02/18
Date d'affichage : 26/02/18

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire





SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 1 FÉVRIER 2018

EXTRAIT DE DELIBERATIONS

Présidence : M. Didier LAGUERRE, Maire

Secrétaire : Monsieur Miguel DELINDE, Adjoint au Maire

Le **JEUDI 1 FÉVRIER 2018** à 14h30, le Conseil Municipal de Port-de-France, convoqué par lettre individuelle adressée au domicile de chacun de ses membres le **26/01/2018** s'est réuni à la Mairie (Centre Administratif) dans la salle affectée à ses délibérations sous la présidence de M. Didier LAGUERRE, Maire.

Nombre de suffrages exprimés : **40** sur **53** en exercice
Procurations : **9**

Sont présents :

M. Didier LAGUERRE, Mme Elisabeth LANDI, Mme Patricia LIDAR, M. Johnny HAJJAR, Mme Patricia ROSELMAC, Mme Annie CHANDEY, Mme Eliane CHALONO, Mme Anne Marie KAMATCHY, M. Claude JOSEPH, Mme Emma LEBEAU, M. Joseph BALTIDE, Mme Arlette SUZANNE, M. Miguel DELINDE, Mme Félix SAVARIAMA, M. Charles-Henri MICHAUX, M. Alex CYPRIA, M. Romule ARTHUS, Mme Jacqueline MIRAM-MARTHE-ROSE, Mme Claude FORMONT, Mme Catherine LEXEE, M. Jean-Philippe BALTASE, M. Marius ETILE, Mme Marie-Alphonse DONDON, Mme Marie-Etienne CIZO, M. Luc JOUYE DE GRANDMAISON, Mme Magali GAUTRY, Mme Valérie Nadine ERIN-SALLER, Mme Rolande GRUBO, M. Clément CHARPENTIER-TITY, Mme Marie-Laurence DELOR, Monsieur Max BIEN-AIMEE.

Sont excusés :

M. Yvon PACQUIT procuration à M. Didier LAGUERRE, M. Frantz THODIARD procuration à Mme Patricia LIDAR, M. Patrick HONORE procuration à M. Joseph BALTIDE, M. Alfred TOUSSAINT procuration à Mme Jacqueline MIRAM-MARTHE-ROSE, M. André POIDEVAHN procuration à Mme Emma LEBEAU, Mme Brunette BELFAN procuration à M. Romule ARTHUS, Mme Monique PAMPHILE procuration à Mme Marie-Laurence DELOR, M. Michel BRANCHI procuration à Mme Rolande GRUBO, Mme Marie-France TOUL procuration à M. Clément CHARPENTIER-TITY, M. Miguel LAVENTURE.

Sont absents :

M. Steve MOREAU, M. Alain ALFRED, Mme Bernadette MARVILLE, Mme Christiane BLACODON, M. Antoine VEDERINE, M. Eric BOULANGE, M. Wilfrid FIRMIN, Mlle Audrey JACQUES, M. Francis CAROLE, Mme Marie-Line LESDEMA, M. Emile GRACIEN, M. Philippe CRIART.

FONCTION PUBLIQUE

REMBOURSEMENT DE FRAIS A MADAME MARIE JEAN-BAPTISTE

Le Maire expose :

Madame **Marie JEAN-BAPTISTE**, Responsable de la Gestion locataire du logement, en charge du suivi des attributions du quota Ville (Département Politiques Sociales et Vie des Aînés), a participé à la formation « Conduite d'un entretien avec les locataires en dette », qui s'est déroulée à Paris du 21 au 24 novembre 2017.

Le Maire demande au Conseil Municipal d'autoriser le remboursement des frais engagés par Madame Marie JEAN-BAPTISTE.

Les frais engagés sont :

DATES	INTITULES	PRIX
18 novembre au 02 décembre 2017	Billet d'avion a/r FdF/ Paris Air Caraïbes	823,54 €
Total Frais		823,54 €

DELIBERE

Après l'exposé du Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité moins 0 abstention(s) :

- D'autoriser le Maire à rembourser les frais engagés par Madame Marie JEAN BAPTISTE et ce pour un montant de 823,54€,
- D'autoriser le Maire ou toute personne dûment déléguée à exécuter la présente décision.

.....

Accusé de réception en préfecture
972-219722097-20180201-lmc140050-DE-1-1
Date de signature : 23/02/18
Date de réception : 15/02/18
Date d'affichage : 26/02/18

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire



FINANCES LOCALES

AIDE EXCEPTIONNELLE POUR LE FINANCEMENT DE L'ACTION D'INSERTION CONDUITE PAR L'ASSOCIATION INSERTION PLUS

Le Maire soumet au Conseil Municipal, une demande adressée à la ville par l'association INSERTION PLUS 972 pour une aide au financement d'une action d'intégration professionnelle au profit de 16 foyalais.

L'association INSERTION PLUS 972 concourt, par ses actions d'accompagnement social et professionnel de publics jeunes et moins jeunes, au développement social des territoires sur lesquels elle intervient. La Municipalité accompagne cette structure dans la mise en place d'opérations d'insertion plurielles au cœur de plusieurs quartiers en géographie prioritaire, au bénéfice de populations très marquées par l'exclusion et cela depuis plusieurs années.

L'association INSERTION PLUS 972 et le centre de formation RAMASSAMY FORMATION ont accompagné en 2015 et 2016 seize foyalais à l'obtention du permis D ainsi que de l'habilitation FIMO dans le cadre d'une opération « Parcours Emploi Conducteurs d'autobus » pour un montant de 62 660,00 euros.

Le plan de financement initial associé à ce projet ne mobilisait que la Collectivité Territoriale Martinique (Conseil Régional); l'association a passé convention avec ladite collectivité pour une subvention du même montant.

Cependant, en cours d'opération, INSERTION PLUS 972 a dû mobiliser des ressources spécifiques supplémentaires pour augmenter les chances de réussite des participants. Le budget final de l'opération a donc été de 71 219,45 euros.

Ainsi, le bilan final de l'opération laisse apparaître un déficit de 8 559,45 euros au profit du prestataire RAMASSAMY FORMATION.

Pour information complète, quatorze des participants inscrits ont eu leur permis et sont aujourd'hui positionnés sur des offres d'emploi à court terme et des parcours d'insertion professionnelle en lien avec leurs nouvelles compétences. Toutefois, le positionnement et l'intégration professionnelle finale ne pourront se faire qu'après la délivrance des habilitations par l'organisme de formation.

De manière à compléter le financement de cette action d'insertion et d'intégration professionnelle, et de permettre à ces foyalais éloignés de l'emploi de valoriser leurs compétences, il est demandé aux membres du Conseil de valider l'octroi d'une aide exceptionnelle à l'association INSERTION PLUS 972.

DELIBERE

Après l'exposé du Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité moins 0 abstention(s) :

- D'accorder à l'association INSERTION PLUS 972 une subvention de 8 559,45 euros,
- D'inscrire les crédits correspondants au BP 2018 de la ville,
- De verser directement cette subvention au bénéficiaire final, le centre de formation RAMASSAMY FORMATION.

.....

Accusé de réception en préfecture
972-219722097-20180201-lmc140122-DE-1-1
Date de signature : 23/02/18
Date de réception : 15/02/18
Date d'affichage : 26/02/18

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire





SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 1 FÉVRIER 2018

EXTRAIT DE DELIBERATIONS

Présidence : M. Didier LAGUERRE, Maire
Secrétaire : Monsieur Miguel DELINDE, Adjoint au Maire

Le **JEUDI 1 FÉVRIER 2018** à 14h30, le Conseil Municipal de Fort-de-France, convoqué par lettre individuelle adressée au domicile de chacun de ses membres le **26/01/2018** s'est réuni à la Mairie (Centre Administratif) dans la salle affectée à ses délibérations sous la présidence de M. Didier LAGUERRE, Maire.

Nombre de suffrages exprimés : **34** sur **53** en exercice
Procurations : **9**

Sont présents :

M. Didier LAGUERRE, Mme Elisabeth LANDI, Mme Patricia LIDAR, M. Johnny HAJJAR, Mme Patricia ROSELMAC, Mme Annie CHANDEY, Mme Eliane CHALONO, Mme Anne Marie KAMATCHY, M. Claude JOSEPH, Mme Emma LEBEAU, M. Joseph BALTIDE, Mme Arlette SUZANNE, M. Miguel DELINDE, Mme Félix SAVARIAMA, M. Charles-Henri MICHAUX, M. Alex CYFRIA, M. Romule ARTHUS, Mme Jacqueline MIRAM-MARTHE-ROSE, Mme Claude FORMONT, Mme Catharine LEXEE, M. Jean-Philippe BALTASE, M. Marius ETILE, Mme Marie-Alphonse DONDON, Mme Marie-Etienne CIZO, M. Luc JOUYE DE GRANDMAISON, Mme Magali GAUTRY, Mme Valérie Nadine ERIN-SALLER, Mme Rolande GRUBO, M. Clément CHARPENTIER-TITY, Mme Marie-Laurence DELOR, Monsieur Max BIEN-AIMEE.

Sont excusés :

M. Yvon PACQUIT procuration à M. Didier LAGUERRE, M. Frantz THODIARD procuration à Mme Patricia LIDAR, M. Patrick HONORE procuration à M. Joseph BALTIDE, M. Alfred TOUSSAINT procuration à Mme Jacqueline MIRAM-MARTHE-ROSE, M. André POIDEVAIN procuration à Mme Emma LEBEAU, Mme Brunette BELFAN procuration à M. Romule ARTHUS, Mme Monique PAMPHILE procuration à Mme Marie-Laurence DELOR, M. Michel ERANCIE procuration à Mme Rolande GRUBO, Mme Marie-France TOUL procuration à M. Clément CHARPENTIER-TITY.
M. Miguel LAVENTURE.

Sont absents :

M. Steve MOREAU, M. Alain ALFRED, Mme Bernadette MARVILLE, Mme Christiane BLACODON, M. Antoine VEDERINE, M. Eric BOULANGE, M. Wilfrid FIRMIN, Mlle Audrey JACQUES, M. Francis CAROLE, Mme Marie-Line LESDEMA, M. Emile GRACIEN, M. Philippe CRIART.

DOMAINE ET PATRIMOINE

ECHANGE ENTRE LA VILLE DE FORT DE FRANCE ET SEMAFF D'EMPRISES FONCIERES SISES AU QUARTIER CROZANVILLE. MODIFICATION DE LA DELIBERATION DU 21 NOVEMBRE 2017 CONCERNANT LA CESSIION AU PROFIT DE SEMAFF D'EMPRISES FONCIERES A DETACHER DU TERRAIN CADASTRE SECTION AT N° 1330 SIS AU QUARTIER CROZANVILLE.

Le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération en date du 21 Novembre 2017, le Conseil Municipal a autorisé la cession par la Commune de Fort-de-France au profit de la SEMAFF d'emprises foncières d'une contenance totale de 168 m² environ, à détacher du terrain communal sis au quartier Crozanville, cadastré section AT n°1330, au prix de 21 000,00 €.

Il rappelle encore que pour permettre le désenclavement de ce quartier par la rue Alexandre Stello, une servitude d'accès sur la parcelle cadastrée section AT n°1328 appartenant à la SEMAFF au profit de la parcelle communale précitée cadastrée section AT n°1330 a été prévue.

Aujourd'hui, la servitude de passage précitée est remise en cause au bénéfice d'un échange de terrain entre la Ville et la SEMAFF.

Il s'agit par conséquent pour la Commune de céder à la SEMAFF une emprise de 153 m² à détacher du terrain communal cadastré section AT n°1330 moyennant le prix inchangé de 21 000,00 € correspondant à l'avis du service du Domaine du 16 janvier 2017, soit 125 € le mètre carré, en contrepartie de l'acquisition par Ville d'une emprise de 12 m² à détacher du terrain cadastré section AT n°1328 appartenant à la SEMAFF, moyennant le prix de 1 500,00 € proposé par la SEMAFF, soit 125 € le mètre carré, inférieur au seuil réglementaire de consultation du service du Domaine dans le cadre d'une acquisition.

La différence de prix entre ces deux biens, constituant une soulte au profit de la Ville d'un montant de 19 500,00 € (21 000,00 € - 1 500,00 € = 19 500,00 €)

Ceci exposé, le Maire demande à l'assemblée de modifier la délibération du Conseil Municipal du 21 novembre 2017,

- en validant cet échange selon les valeurs sus-énoncées, avec versement d'une soulte d'un montant de 19 500,00 € au profit de la Ville
- et en prévoyant la faculté de substitution à la SEMAFF de toute personne morale de son choix.

DELIBERE

Après l'exposé du Maire, le Conseil Municipal décide à 34 voix pour, 0 contre(s), 6 abstention(s) :

D'autoriser :

- La modification de la délibération du Conseil Municipal du 21 novembre 2017 en validant l'échange portant sur :
 - La cession par la Ville d'emprises foncières d'une contenance totale de 168 m², à détacher du terrain communal cadastré section AT n°1330, moyennant le prix de 21 000,00 €, soit 125 € le mètre carré, conformément à l'avis du service du Domaine du 16 janvier 2017,
 - En contrepartie de la cession par la SEMAFF au profit de la Commune de Fort-de-France, d'une emprise foncière d'une contenance de 12 m², à détacher du terrain cadastré section AT n°1328, moyennant le prix de 1 500,00 €, soit 125 € le m², inférieur au seuil réglementaire de consultation du Domaine,
 - La faculté de substitution à la SEMAFF de toute personne morale de son choix,

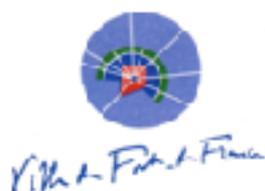
- Le versement d'une soulte par la SEMAFF au profit de la Commune d'un montant de 19 500, 00 €, lequel prix résultant de la différence de valeur entre ces deux biens.

.....

Accusé de réception en préfecture
972-219722097-20180201-lmc140129-DE-1-1
Date de signature : 23/02/18
Date de réception : 15/02/18
Date d'affichage : 26/02/18

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire





SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 1 FÉVRIER 2018

EXTRAIT DE DELIBERATIONS

Présidence : M. Didier LAGUERRE, Maire

Secrétaire : Monsieur Miguel DELINDE, Adjoint au Maire

Le **JEUDI 1 FÉVRIER 2018** à 14h30, le Conseil Municipal de Fort-de-France, convoque par lettre individuelle adressée au domicile de chacun de ses membres le **26/01/2018** s'est réuni à la Mairie (Centre Administratif) dans la salle affectée à ses délibérations sous la présidence de M. Didier LAGUERRE, Maire.

Nombre de suffrages exprimés : **34** sur **53** en exercice
Procurations : **9**

Sont présents :

M. Didier LAGUERRE, Mme Elisabeth LANDI, Mme Patricia LIDAR, M. Johnny HAJJAR, Mme Patricia ROSELMAC, Mme Annie CHANDEY, Mme Ekano CHALONO, Mme Anne Marie KAMATCHY, M. Claude JOSEPH, Mme Emma LEBEAU, M. Joseph BALTIDE, Mme Arlette SUZANNE, M. Miguel DELINDE, Mme Félix SAVARIAMA, M. Charles-Henri MICHAUX, M. Alex CYFRIA, M. Romule ARTHUS, Mme Jacqueline MIRAM-MARTHE-ROSE, Mme Claude FORMONT, Mme Catherine LEXEE, M. Jean-Philippe BALTASE, M. Marius ETILE, Mme Marie-Alphonse DONDON, Mme Marie-Etienne CIZO, M. Luc JOUYE DE GRANDMAISON, Mme Magali GAUTRY, Mme Valérie Nadine ERIN-SALLER, Mme Rolande GRUBO, M. Clément CHARPENTIER-TITY, Mme Marie-Laurence DELOR, Monsieur Max BIEN-AMEE

Sont excusés :

M. Yann PACQUIT procuration à M. Didier LAGUERRE, M. Frantz THODIARD procuration à Mme Patricia LIDAR, M. Patrick HONORE procuration à M. Joseph BALTIDE, M. Alfred TOUSSAINT procuration à Mme Jacqueline MIRAM-MARTHE-ROSE, M. André POIDEVAIN procuration à Mme Emma LEBEAU, Mme Brunette BELFAN procuration à M. Romule ARTHUS, Mme Monique PAMPHILE procuration à Mme Marie-Laurence DELOR, M. Michel BRANCHI procuration à Mme Rolande GRUBO, Mme Marie-France TOUL procuration à M. Clément CHARPENTIER-TITY, M. Miguel LAVENTURE.

Sont absents :

M. Stève MOREAU, M. Alain ALFRED, Mme Bernadette MARVILLE, Mme Christiane BLACCDON, M. Antoine VEDERINE, M. Eric BOULANGE, M. Wilfrid FIRMIN, Mme Audrey JACQUES, M. Francis CAROLE, Mme Marie Lino LESDEMA, M. Emile GRACIEN, M. Philippe CRIART.

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU CONSEIL DE SURVEILLANCE DE L'HOPITAL MAURICE DESPINOY (EX-HOPITAL COLSON)

Le Maire expose :

Suite à la démission de Madame CONCONNE Catherine, le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur la désignation d'un représentant de la ville au sein du Conseil de Surveillance de l'Hôpital Maurice DESPINOY (Ex-Hôpital de COLSON).

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de désigner Madame **Catherine LEXEE**, Conseillère Municipale.

DELIBERE

Après l'exposé du Maire, le Conseil Municipal décide à 34 voix pour, 0 contre(s), 6 abstention(s) :

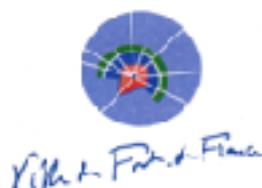
- De désigner **Madame Catherine LEXEE**, en qualité de représentant de la Ville au sein du Conseil de Surveillance de l'Hôpital Maurice DESPINOY (Ex-Hôpital de COLSON).

.....

Accusé de réception en préfecture
972-219722097-20180201-lmcl40352A- DE 1 1
Date de signature : 23/02/18
Date de réception : 15/02/18
Date d'affichage : 26/02/18

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire





SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 1 FÉVRIER 2018

EXTRAIT DE DELIBERATIONS

Présidence : M. Didier LAGUERRE, Maire

Secrétaire : Monsieur Miguel DELINDE, Adjoint au Maire

Le **JEUDI 1 FÉVRIER 2018** à 14h30, le Conseil Municipal de Fort-de-France, convoqué par lettre individuelle adressée au domicile de chacun de ses membres le **26/01/2018** s'est réuni à la Mairie (Centre Administratif) dans la salle affectée à ses délibérations sous la présidence de M. Didier LAGUERRE, Maire.

Nombre de suffrages exprimés : **41** sur **53** en exercice
Procurations : **9**

Sont présents :

M. Didier LAGUERRE, Mme Elisabeth LANDI, Mme Patricia LIDAR, M. Johnny HAJJAR, Mme Patricia ROSELMAC, Mme Annie CHANDEY, Mme Éliane CHALONO, Mme Anne Marie KAMATCHY, M. Claude JOSEPH, Mme Emma LEBEAU, M. Joseph BALTIDE, Mme Arlette SUZANNE, M. Miguel DELINDE, Mme Félix SAVARIAMA, M. Charles-Henri MICHAUX, M. Alex CYPRIA, M. Romule ARTHUS, Mme Jacqueline MIRAM-MARTHE-ROSE, Mme Claude FORMONT, Mme Catherine LEXEE, M. Jean-Philippe BALTASE, M. Marius ETILE, Mme Marie-Alphonse DONDON, Mme Marie-Etienne CIZO, M. Luc JOUYE DE GRANDMAISON, Mme Magali GAUTRY, Mme Valérie Nadine ERIN-SALLER, M. Francis CAROLE, Mme Rolande GRUBO, M. Clément CHARPENTIER-TITY, Mme Marie-Laurence DELOR, Monsieur Max BIEN-AIMEE.

Sont excusés :

M. Yvon PACQUIT procuration à M. Didier LAGUERRE, M. Frantz THODIARD procuration à Mme Patricia LIDAR, M. Patrick HONORE procuration à M. Joseph BALTIDE, M. Alfred TOUSSAINT procuration à Mme Jacqueline MIRAM-MARTHE-ROSE, M. André POIDEVAIN procuration à Mme Emma LEBEAU, Mme Brunette BELFAN procuration à M. Romule ARTHUS, Mme Monique PAMPHILE procuration à Mme Marie-Laurence DELOR, M. Michel BRANCHI procuration à Mme Rolande GRUBO, Mme Marie-France TOUL procuration à M. Clément CHARPENTIER-TITY, M. Miguel LAVENTURE.

Sont absents :

M. Steeve MOREAU, M. Alain ALFRED, Mme Bernadette MARVILLE, Mme Christiane BLACOUON, M. Antoine VEDERINE, M. Eric BOULANGE, M. Wilfrid FIRMIN, Mlle Audrey JACQUES, Mme Marie-Line LESDEMA, M. Emile GRACIEN, M. Philippe CRIART.

DOMAINE ET PATRIMOINE

INCORPORATION D'UN "BIEN VACANT SANS MAÎTRE" DANS LE DOMAINE COMMUNAL - AR 99

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, et notamment les articles L.1123-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Civil, notamment, son article 713,
Vu le Code du Domaine de l'Etat, notamment ses articles L25, L27bis et ter,
Vu les articles 146 & 147 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004, relative aux libertés et aux responsabilités locales,
Vu les enquêtes préalables réalisées,
Vu l'avis favorable de la commission communale des impôts directs en date du 14 Février 2017
Vu l'arrêté municipal n°876 du 28 Avril 2017, constatant un immeuble sans maître,
Vu l'affichage sur site en date du 22 Juin 2017
Vu l'avis de publication du 20 Juillet 2017, dans le journal « FRANCE-ANTILLES »

Le Maire informe le Conseil Municipal que la Ville de Fort-de-France a engagé la procédure de Biens Vacants et Sans Maître prévue aux articles 713 Code Civil, L27bis, du code du domaine de l'Etat et L.1123-3 du code Général de la propriété des Personnes Publiques, concernant un immeuble sis 42, rue Lazare Carnot cadastré à Fort-de-France section AR n° 99 pour une contenance 65 m², inscrit au service du cadastre au nom de «Pascal SAINVILLE ».

Il rappelle la réglementation applicable et la procédure d'attribution à la Commune en précisant qu'en vertu de l'article 713 du Code Civil, les biens qui n'ont pas de maître appartiennent à la Commune sur le territoire de laquelle ils sont situés. De plus, l'article L27 bis, du Code du domaine de l'Etat stipule que lorsqu'un immeuble n'a pas de propriétaire connu et que les contributions foncières y afférentes n'ont pas été acquittées depuis plus de trois ans, cette situation est constatée par arrêté du Maire, après avis de la Commission Communale des Impôts Directs.

Le Maire informe, qu'à défaut pour le propriétaire de se faire connaître dans un délai de six (6) mois à compter de la dernière des mesures de publicité prévue par le Code Général de la propriété des Personnes Publiques, le bien immobilier concerné est présumé sans maître.

Le Maire déclare que le bien cadastré à Fort-de-France section AR n° 99, n'a pas de propriétaire connu et que les taxes foncières y afférentes n'ont pas été acquittées depuis plus de trois (3) ans. Un arrêté constatant le bien vacant et sans maître a ainsi été pris le 28 Avril 2017, sous le numéro : 878 et a fait l'objet d'une publication, d'un affichage et de notifications conformément à la réglementation applicable.

Le Maire précise qu'aucun propriétaire ne s'est manifesté pendant le délai de six(5) mois et qu'en conséquence l'immeuble cadastré à Fort-de-France section AR n° 99 est présumé sans maître et que la Commune ne renonce pas à ce droit d'incorporer ce bien dans son patrimoine privé.

DELIBERE

Après l'exposé du Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité moins 0 abstention(s) :

- D'approuver l'intégration dans le domaine communal d'un immeuble sis 42, rue Lazare Carnot, cadastré à Fort-de-France section AR n° 99, d'une contenance de 65 m², classé en Bien Vacant et Sans Maître, en application des articles 713 du code civil, L.27bis du Code du domaine de l'Etat, L1123-3 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son délégataire à prendre l'arrêté constatant l'incorporation de cet immeuble dans le domaine Communal qui sera publié au bureau des Hypothèques dont il relève;
- Que la ville s'appropriera ce bien, d'une valeur vénale à déterminer, dans les conditions prévues par les textes en vigueur et affectera ce bien en réserve foncière ;
- D'habiliter Monsieur le Maire, son délégataire, ou toute autre personne dûment autorisée, à signer tous actes et documents afférents à ce transfert foncier au profit de la Ville et à acquitter tous les frais de publicité.

.....

Accusé de réception en préfecture
972-219722097-20180201-lmc140051- DE-1-1
Date de signature : 23/02/18
Date de réception : 15/02/18
Date d'affichage : 26/02/18

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire





SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 1 FÉVRIER 2018

EXTRAIT DE DELIBERATIONS

Présidence : M. Didier LAGUERRE, Maire

Secrétaire : Monsieur Miguel DELINDE, Adjoint au Maire

Le **JEUDI 1 FÉVRIER 2018** à 14h30, le Conseil Municipal de Fort-de-France, convoqué par lettre individuelle adressée au domicile de chacun de ses membres le **26/01/2018** s'est réuni à la Mairie (Centre Administratif) dans la salle affectée à ses délibérations sous la présidence de M. Didier LAGUERRE, Maire.

Nombre de suffrages exprimés : **40** sur **53** en exercice
Procurations : **9**

Sont présents :

M. Didier LAGUERRE, Mme Elisabeth LANDI, Mme Patricia LIDAR, M. Johnny HAJJAR, Mme Patricia ROSELMAC, Mme Annie CHANDEY, Mme Eliane CHALONO, Mme Anne Marie KAMATCHY, M. Claude JOSEPH, Mme Emma LEBEAU, M. Joseph BALTIDE, Mme Arlette SUZANNE, M. Miguel DELINDE, Mme Félice SAVARIAMA, M. Charles-Henri MICHAUX, M. Alex CYPRIA, M. Romule ARTHUS, Mme Jacqueline MIRAM-MARTHE-ROSE, Mme Claude FORMONT, Mme Catherine LEXEE, M. Jean-Philippe BALTASE, M. Martus ETILE, Mme Marie-Etienne CIZO, M. Luc JOUYE DE GRANDMAISON, Mme Magali GAUTRY, Mme Valérie Nadine ERIN-SALLER, M. Francis CAROLE, Mme Rolande GRUBO, M. Clément CHARPENTIER-TITY, Mme Marie-Laurence DELOR, Monsieur Max BIEN-AIMEE.

Sont excusés :

M. Yvon PACQUIT procuration à M. Didier LAGUERRE, M. Frantz THODIARD procuration à Mme Patricia LIDAR, M. Patrick HONORE procuration à M. Joseph BALTIDE, M. Alfred TOUSSAINT procuration à Mme Jacqueline MIRAM-MARTHE-ROSE, M. André POIDEVAIN procuration à Mme Emma LEBEAU, Mme Brunette BELFAN procuration à M. Romule ARTHUS, Mme Monique PAMPHILE procuration à Mme Marie-Laurence DELOR, M. Michel BRANCHI procuration à Mme Rolande GRUBO, Mme Marie-France TOUL procuration à M. Clément CHARPENTIER-TITY, M. Miguel L'AVENTURE.

Sont absents :

M. Steve MOREAU, M. Alain ALFRED, Mme Bernadette MARVILLE, Mme Christiane ELACODON, M. Antoine VEDERINE, M. Eric BOULANGE, Mme Marie-Alphonse DONDON, M. Wilfrid FIRMIN, Mlle Audrey JACQUES, Mme Marie-Line LESDEMA, M. Emile GRACIEN, M. Philippe CRIART.

DOMAINE ET PATRIMOINE

INCORPORATION D'UN "BIEN VACANT SANS MAÎTRE" DANS LE DOMAINE COMMUNAL - AS 735

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, et notamment les articles L.1123-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Civil, notamment, son article 713,
Vu le Code du Domaine de l'Etat, notamment ses articles L25, L27bis et ter,
Vu les articles 146 & 147 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004, relative aux libertés et aux responsabilités locales,
Vu les enquêtes préalables réalisées,
Vu l'avis favorable de la commission communale des impôts directs en date du 14 Février 2017
Vu l'arrêté municipal n° 893 du 2 Mai 2017, constatant un immeuble sans maître,
Vu l'affichage sur site en date du 21 Juin 2017
Vu l'avis de publication du 20 Juillet 2017, dans le journal « FRANCE-ANTILLES »

Le Maire informe le Conseil Municipal que la Ville de Fort-de-France a engagé la procédure de Biens Vacants et Sans Maître prévue aux articles 713 Code Civil, L27bis, du code du domaine de l'Etat et L.1123-3 du code Général de la propriété des Personnes Publiques, concernant un immeuble sis 24, rue capitaine Pierre ROSE, cadastré à Fort-de-France section AS n° 735 pour une contenance 166 m², inscrit au service du cadastre au nom de « Pierre EGOUT ».

Il rappelle la réglementation applicable et la procédure d'attribution à la Commune en précisant qu'en vertu de l'article 713 du Code Civil, les biens qui n'ont pas de maître appartiennent à la Commune sur le territoire de laquelle ils sont situés. De plus, l'article L27 bis, du Code du domaine de l'Etat stipule que lorsqu'un immeuble n'a pas de propriétaire connu et que les contributions foncières y afférentes n'ont pas été acquittées depuis plus de trois ans, cette situation est constatée par arrêté du Maire, après avis de la Commission Communale des Impôts Directs.

Le Maire informe, qu'à défaut pour le propriétaire de se faire connaître dans un délai de six (6) mois à compter de la dernière des mesures de publicité prévue par le Code Général de la propriété des Personnes Publiques, le bien immobilier concerné est présumé sans maître.

Le Maire déclare que le bien cadastré à Fort-de-France section AS n° 735, n'a pas de propriétaire connu et que les taxes foncières y afférentes n'ont pas été acquittées depuis plus de trois (3) ans. Un arrêté constatant le bien vacant et sans maître a ainsi été pris le 2 Mai 2017, sous le numéro : **893** et a fait l'objet d'une publication, d'un affichage et de notifications conformément à la réglementation applicable.

Le Maire précise qu'aucun propriétaire ne s'est manifesté pendant le délai de six(6) mois et qu'en conséquence l'immeuble cadastré à Fort-de-France section AS n° 735 est présumé sans maître et que la Commune ne renonce pas à ce droit d'incorporer ce bien dans son patrimoine privé.

DELIBERE

Après l'exposé du Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité moins 0 abstention(s) :

- D'approuver l'intégration dans le domaine communal d'un immeuble sis, « 24, rue capitaine Pierre ROSE », cadastré à Fort-de-France section AS n° 735 d'une contenance de 166 m², classé en Bien Vacant et Sans Maître, en application des articles 713 du code civil, L.27bis du Code du domaine de l'Etat, L1123-3 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son délégataire à prendre l'arrêté constatant l'incorporation de cet immeuble dans le domaine Communal qui sera publié au bureau des Hypothèques dont il relève;
- Que la ville s'appropriera ce bien, d'une valeur vénale à déterminer, dans les conditions prévues par les textes en vigueur et affectera ce bien en réserve foncière ;
- D'habiliter Monsieur le Maire, son délégataire, ou toute autre personne dûment autorisée, à signer tous actes et documents afférents à ce transfert foncier au profit de la Ville et à acquitter tous les frais de publicité.

.....

Accusé de réception en préfecture
972-219722097-20180201-Imc140053-DE 1-1
Date de signature : 23/02/18
Date de réception : 16/02/18
Date d'affichage : 26/02/18

Four extrait certifié conforme,
Le Maire





SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 1 FÉVRIER 2018

EXTRAIT DE DELIBERATIONS

Présidence : M. Didier LAGUERRE, Maire
Secrétaire : Monsieur Miguel DELINDE, Adjoint au Maire

Le **JEUDI 1 FÉVRIER 2018** à 14h30, le Conseil Municipal de Fort-de-France, convoqué par lettre individuelle adressée au domicile de chacun de ses membres le **26/01/2018** s'est réuni à la Mairie (Centre Administratif) dans la salle affectée à ses délibérations sous la présidence de M. Didier LAGUERRE, Maire.

Nombre de suffrages exprimés : **40** sur **53** en exercice
Procurations : **9**

Sont présents :

M. Didier LAGUERRE, Mme Elisabeth LANDI, Mme Patricia LIDAR, M. Johnny HAJJAR, Mme Patricia ROSELMAC, Mme Annie CHANDEY, Mme Eliane CHALONO, Mme Anne Marie KAMATCHY, M. Claude JOSEPH, Mme Emma LEBEAU, M. Joseph BALTIDE, Mme Ariette SUZANNE, M. Miguel DELINDE, Mme Félix SAVARIAMA, M. Charles-Henri MICHAUX, M. Alex CYPRIA, M. Romule ARTHUS, Mme Jacqueline MIRAM-MARTHE-ROSE, Mme Claudie FORMONT, Mme Catherine LEXEE, M. Jean-Philippe BALTASE, M. Marius ETTE, Mme Marie-Alphonse DONDON, Mme Marie-Françoise CIZO, M. Luc JOUYE DE GRANDMAISON, Mme Magali GAUTRY, Mme Valérie Nadine ERIN-SALLER, Mme Rolande GRUBO, M. Clément CHARPENTIER-TITY, Mme Marie-Laurence DELOR, Monsieur Max ELEN-AIMEE.

Sont excusés :

M. Yvon PACQUIT procuration à M. Didier LAGUERRE, M. Frantz THODIARD procuration à Mme Patricia LIDAR, M. Patrick HONORE procuration à M. Joseph BALTIDE, M. Alfred TOUSSAINT procuration à Mme Jacqueline MIRAM-MARTHE-ROSE, M. André POIDEVAIN procuration à Mme Emma LEBEAU, Mme Brunette BELFAN procuration à M. Romule ARTHUS, Mme Monique FAMPHILE procuration à Mme Marie-Laurence DELOR, M. Michel BRANCHI procuration à Mme Rolande GRUBO, Mme Marie-France TOUL procuration à M. Clément CHARPENTIER-TITY, M. Miguel LAVENTURE.

Sont absents :

M. Steve MOREAU, M. Alain ALFRED, Mme Bernadette MARVILLE, Mme Christiane BLACODON, M. Antoine VEDERINE, M. Eric BOULANGE, M. Wilfrid FIRMIN, Mlle Audrey JACQUES, M. Francis CAROLE, Mme Marie-Line LESDEMA, M. Emile GRACIEN, M. Philippe CRIART.

FONCTION PUBLIQUE

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL

Le Maire propose au Conseil Municipal de modifier le tableau des effectifs ci-joint afin de permettre les avancements de grade des agents tout en respectant l'organisation de l'administration municipale.

Il est proposé la création des emplois suivants :

GROUPE	GRADE	NOMBRE
C1	Adjoint Administratif de 1 ^{ère} classe	13
C1	Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	22
C2	Agent de Maîtrise principal	1
B3	Rédacteur	3
B3	Technicien	1
B4	Rédacteur Pal de 2 ^{ème} classe	1
A6	Ingénieur Général	1
A6	Ingénieur en chef classe exceptionnelle	1
TOTAL		43

DELIBERE

Après l'exposé du Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité moins 0 abstentions :

- D'autoriser le Maire à modifier le tableau des effectifs pour permettre les avancements de grade des agents,
- D'autoriser le Maire ou toute personne dûment déléguée à exécuter la présente décision.

.....

Accusé de réception en préfecture 972-219722097-20180201-lmc1401C9A- DE-1-1

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire

Date de signature : 23/02/18

Date de réception : 15/02/18

Date d'affichage : 26/02/18



IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	
ETAT DU PERSONNEL AU 1/1/N (Année 2017)	C1

C1 - ETAT DU PERSONNEL AU 1/1/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIE (2)	EFFECTIFS BUDGETAIRES	NOUVEAUX EFFECTIFS	Postes à créer
			BUDGETAIRES	
Directeur général des services 80 à 150.000 habitants	A	1	1	
Directeur général adjoint des services	A	3	3	
Collaborateur de cabinet	A	4	4	
Administrateur- HC -1ère Classe- 2ème Classe	A	3	3	
Directeur Territorial	A	11	11	
Attaché Principal	A	22	22	
Attaché Territorial	A	41	41	
Rédacteur Territorial Principal 1ère classe	B	16	16	
Rédacteur Territorial Principal 2ème classe	B	19	20	1
Rédacteur Territorial	B	52	55	3
Adjoint Administratif Principal 1ère Classe	C	82	82	
Adjoint Administratif Principal 2ème Classe	C	83	83	
Adjoint Administratif 1ère Classe	C	232	245	13
Adjoint Administratif 2ème Classe	C	277	280	
FILIERE ADMINISTRATIVE (1)		845	846	17
Directeur général des services techniques	A	1	2	1
Ingénieur Chef Hors classe	A	3	4	1
Ingénieur Chef	A	8	8	
Ingénieur Principal	A	26	26	
Ingénieur	A	37	37	
Technicien Principal 1ère classe	B	38	38	
Technicien Principal 2ème classe	B	16	16	
Technicien Territorial	B	34	35	1
Agent de Maîtrise Principal	C	81	82	1
Agent de Maîtrise	C	129	129	
Adjoint Technique Principal 1ère Classe	C	141	141	
Adjoint Technique Principal 2ème Classe	C	257	257	
Adjoint Technique 1ère Classe	C	287	299	22
Adjoint Technique 2ème Classe	C	180	134	
TECHNIQUE (2)		1208	1208	25
Assistant Socio-éducatif Principal	B	2	2	
Assistant Socio-éducatif	B	1	1	
Educateur Principal de Jeunes enfants	B	8	8	
Educateur de Jeunes enfants Chef	B	1	1	
Educateur de Jeunes enfants	B	15	15	
Agents Ter des Ecoles Maternelles Principal 1ère classe	C	8	8	
Agents Ter des Ecoles Maternelles Principal 2ème classe	C	70	70	
Agents Territorial des Ecoles Maternelles 1ère classe	C	110	110	
SOCIALE (3)		211	211	
Médecin Général Santé Hors Classe	A	1	1	
Publicultrice de Cadre de Santé Classe Supérieure	A	3	3	
Publicultrice de Cadre de Santé	A	8	8	
Publicultrice de Classe Supérieure	A	2	2	

Puéricultrice de Classe Normale	A	3	3	
Auxiliaire de Puériculture Principal 1ère Classe	C	7	7	
Auxiliaire de Puériculture Principal 2ème Classe	C	51	51	
Auxiliaire de Puériculture Territorial 1ère Classe	C	90	90	
Infirmier Cadre de Santé	A	1	1	
Infirmier Territoriaux soins généraux Hors Classe	A	1	1	
Infirmier Territoriaux soins généraux Classe Supérieure	A	4	4	
Infirmier Territoriaux soins généraux Classe Normale	A	6	6	
Technicien Paramédicaux Classe Supérieure	B	1	1	
MEDICO-SOCIALE (4)		177	177	
Assistant Territorial Médico-Technique Cadre de santé	A	1	1	
Assistant Territorial Médico-Technique Classe Supérieure	B	1	1	
Assistant Territorial Médico-Technique Classe Normale	B	1	1	
MEDICO TECHNIQUE (5)		3	3	
Conseiller Ter des Activités Physiques et Sportives Principal	A	1	1	
Conseiller Territorial des Activités Physiques et Sportives	A	6	6	
Educateurs Territoriaux APS Hors Classe	D	2	2	
Educateurs Territoriaux Principal 1ère Classe APS	B	4	4	
Educateurs Territoriaux Principal 2ème Classe APS	B	6	6	
Educateurs Territoriaux APS	B	12	12	
Opérateur Territorial APS Principal	C	6	5	
Opérateur Territorial APS Qualifié	C	6	5	
Opérateur Territorial APS	C	3	3	
SPORTIVE (6)		43	43	
Assistant Territorial Spé d'Ens Art Fin 1ère classe	B	1	1	
Assistant Territorial Spé d'Ens Art	B	1	1	
Assistant de Conservation de Pat et Bibliothèque	B	2	2	
Adjoint du Patrimoine Principal 1ère Classe	C	2	2	
Adjoint du Patrimoine Principal 2ème Classe	C	1	1	
Adjoint du Patrimoine 2ème Classe	C	1	1	
CULTURELLE (7)		8	8	
Animateur Territorial Principal 1ère Classe	B	6	6	
Animateur Territorial Principal 2ème Classe	B	3	3	
Animateur Territorial	B	10	10	
Adjoint d'Animation Territorial Principal 1ère Classe	C	6	6	
Adjoint d'Animation Territorial Principal 2ème Classe	C	7	7	
Adjoint d'Animation Territorial 1ère Classe	C	16	16	
Adjoint d'Animation Territorial 2ème Classe	C	22	22	
ANIMATION (8)		72	72	
Directeur de Police municipale	A	1	1	
Chef de Service de Pol Municipale Principal 1ère Classe	B	1	1	
Chef de Service de Pol Municipale Principal 2ème Classe	B	5	5	
Chef de Service de Police Municipale	B	4	4	
Chef de Police Municipale	C	6	6	
Brigadier Chef Principal de Police Municipale	C	22	22	
Brigadier	C	27	27	
Gardien de Police Municipale	C	50	50	
Garde Champêtre Principal	C	1	1	
Garde Champêtre	C	2	2	
POLICE MUNICIPALE (8)		121	121	
Chargé de Mission	A	19	19	
Conservateur Parcs et Jardins	A	1	1	

EMPLOIS NON CITES (10)		20	20	
TOTAL GENERAL (1+2+3+4+5+6+7+8+9+10)		2709	2709	

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/RTTC/5500102/C du 23 mars 1995.

(2) Catégories : A, B ou C.